



**FNFA**  
Financer votre avenir.



Henvey Inlet First Nation • Photo courtoisie de Shave Media

# Plus forts ensemble

RAPPORT ANNUEL 2020-2021



Projet éolien de Henvey Inlet • Shave Media

## TABLE DES MATIÈRES

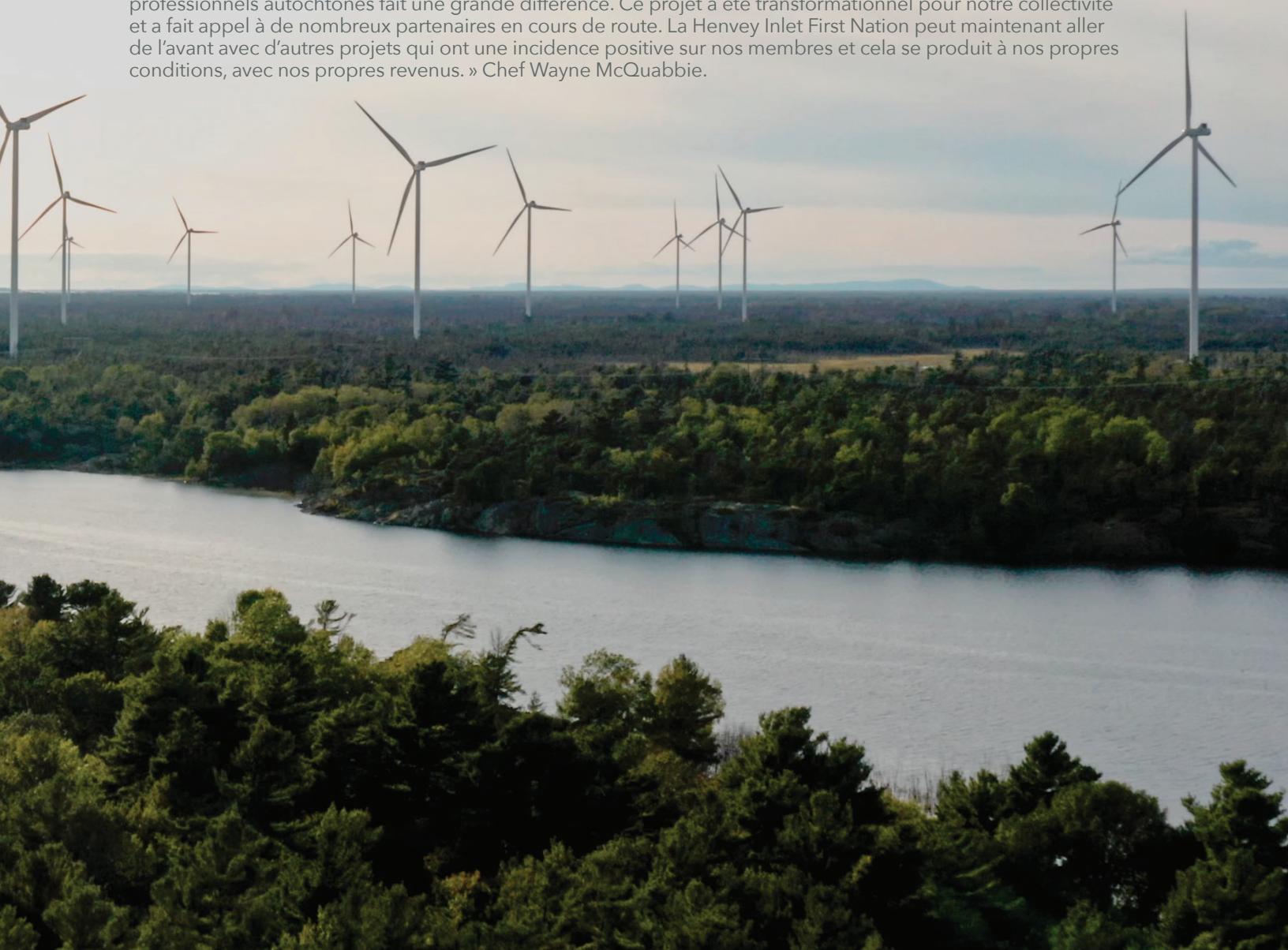
Conseil d'administration . . . . .	2	Nos activités . . . . .	12
Message du président . . . . .	5	Résumé de la réunion nationale de 2021 . . . . .	14
Notre mode de fonctionnement . . . . .	8	États financiers audités . . . . .	15
Comment nous protégeons nos investisseurs . . . . .	10	Services d'investissement . . . . .	33
Premières Nations énumérées à l'annexe de la Loi . . . . .	11	Personnel de la FNFA . . . . .	34
		Coordonnées de la FNFA . . . . .	41

En 2014, la Henvey Inlet First Nation, par le truchement de sa filiale Nigig Power Corporation, s'est associée à Pattern Canada pour aménager conjointement le projet éolien de Henvey Inlet d'une capacité de 300 mégawatts, qui permet d'approvisionner en énergie renouvelable propre près de 100 000 foyers en Ontario.

La construction s'est amorcée en 2017 et, au plus fort de l'activité, le projet a fourni des emplois à plus de 1 000 personnes. Les retombées économiques significatives pour l'économie locale de la région de la baie Géorgienne et la Henvey Inlet First Nation comprenaient près de 25 M\$ d'activité économique directe pour les entreprises autochtones locales.

L'exploitation commerciale a débuté en octobre 2019 et a créé plus de 20 emplois permanents sur place pour le maintien de l'installation; elle devrait procurer indirectement plus de 100 autres emplois dans le cadre de l'expansion des programmes et des services de Henvey Inlet.

« La Henvey Inlet First Nation a été en mesure d'achever les dernières étapes du projet éolien de 300 mégawatts grâce au financement de la FNFA. Le fait d'avoir accès à des capitaux abordables et de travailler avec des professionnels autochtones fait une grande différence. Ce projet a été transformationnel pour notre collectivité et a fait appel à de nombreux partenaires en cours de route. La Henvey Inlet First Nation peut maintenant aller de l'avant avec d'autres projets qui ont une incidence positive sur nos membres et cela se produit à nos propres conditions, avec nos propres revenus. » Chef Wayne McQuabbie.



# Notre mission

Aider les collectivités des Premières Nations à bâtir leur propre avenir à leurs propres conditions



# Conseil d'administration

PRÉSIDENT - CHEF **WARREN TABOBONDUNG** (Wasauksing), Ont.



Le chef Warren Tabobondung en est à son quatrième mandat consécutif de deux ans à titre de chef de la Wasauksing First Nation. Il possède également de l'expérience au sein du conseil. Il s'efforce de bâtir une Première Nation unifiée, saine, positive et progressiste en créant des possibilités économiques, en améliorant les services de santé et en encourageant les jeunes à poursuivre des études supérieures. Le chef Tabobondung fait profiter la FNFA de son sens des affaires et de ses compétences en diplomatie.

VICE-PRÉSIDENTE - CONSEILLÈRE **KATY GOTTFRIEDSON**, (Tk'emlúps te Secwépemc), C.-B.



La conseillère Katy Gottfriedson, de la Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc, pourrait être décrite comme une personne aux grandes qualités humaines, qui apporte à la FNFA son expertise en ressources humaines, en affaires et en justice sociale. La Première Nation Tk'emlúps te Secwépemc est située à l'est de la rivière Thompson Nord et au nord de la rivière Thompson Sud, près de la ville de Kamloops, en Colombie-Britannique. Les Tk'emlúps te Secwépemc sont de fiers gardiens qui s'efforcent de protéger leurs terres et d'exercer leurs droits pour le plus grand bien de leur peuple et des générations futures. Pour ce faire, ils veillent à ce que toutes les parties prenantes acceptent la responsabilité individuelle et collective et la responsabilisation au moyen d'une approche ciblée et positive de la prestation de services. La vaste vision de Mme Gottfriedson fait en sorte que la FNFA exécute son mandat de manière inclusive, juste et dans un esprit pratique.

CONSEILLÈRE **VERONICA MCGINNIS** (Osoyoos), C.-B.



La conseillère Veronica McGinnis, de la Osoyoos Indian Band, est une ardente défenseuse de la transparence et de la responsabilisation pour les membres des bandes des Premières Nations. La Osoyoos Indian Band est reconnue comme un chef de file du développement économique des Premières Nations et pour la persévérance de ses membres. La Osoyoos Indian Band honore le mode de vie travaillant et autonome de ses ancêtres en développant sa propre économie grâce à des initiatives commerciales locales, dont le spectaculaire complexe hôtelier Spirit Ridge et les caves à vin primées Nk'Mip. La conseillère McGinnis met l'accent sur la stabilisation du bien-être physique, émotionnel et mental des Premières Nations en accordant la priorité aux méthodes de prévention. Elle fait profiter la FNFA de ses 25 années d'expérience dans le renforcement du tissu social des Premières Nations.

CONSEILLER **PATRICK COURTOIS** (Pekuakamiulnuatsh), Qc



Le conseiller Patrick Courtois, de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh), ajoute une représentation des collectivités du Québec. Mashteuiatsh est située dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, au Québec, sur un cap surplombant les rives ouest du lac Saint-Jean connu sous le nom de Pointe-Bleue. Sur le plan économique, Mashteuiatsh participe activement à la production d'hydroélectricité. La nation exerce également des activités d'exploitation forestière, de construction, de transport et de tourisme. La réserve compte quelque 130 entreprises œuvrant dans les secteurs suivants : alimentation, hébergement, sciage, électricité, mécanique automobile, taxis, arts et artisanat, excavation, plomberie, traduction, camping, quincaillerie, de même qu'un bureau de poste, des dépanneurs et des restaurants. Mashteuiatsh se distingue puisqu'elle est la première Première Nation du Québec à être certifiée par le Conseil de gestion financière des Premières Nations et à obtenir le titre de membre emprunteur de la FNFA. Le conseiller Courtois travaille avec les jeunes des Premières Nations pour préserver la culture, accroître l'emploi durable et réduire la pauvreté. Il fait profiter la FNFA de ses compétences en établissement de ponts afin d'ouvrir la communication et de créer une unité entre les nations.

CHEF **DAVID CRATE** (Fisher River), Man.



Le chef David Crate a été élu pour la première fois au conseil en 1985. Il est devenu chef en 1989 et a conservé son titre, sauf pour deux mandats. Tout au long de sa carrière de 25 ans, il s'est concentré sur la planification et le développement à long terme. Le portefeuille du chef Crate comprend : finances et élaboration de politiques, projets d'immobilisations, revendications territoriales, développement des entreprises de la Nation crie de Fisher River, logement, exploitation et gestion, stratégie antidrogue, ressources humaines, développement social, justice et services de police, protection civile, services de santé, éducation, services de garde, Headstart, développement de la petite enfance, et services à l'enfance et à la famille.

CHEF **DEAN ROY** (Sheshegwaning), Ont.



Le chef Dean Roy est originaire de la Première Nation de Sheshegwaning et possède de l'expérience en technologie de l'information et en finances. Le chef Dean Roy croit que, grâce à l'élaboration de lois et à des institutions gouvernementales stables, les Premières Nations peuvent surpasser le Canada pour offrir à leurs citoyens des programmes et des services, et pour répondre à leurs besoins.

La Première Nation Sheshegwaning, située dans la partie ouest de Mnidoo Mnising (île Manitoulin), est l'une des deux Premières Nations du Canada qui s'identifient distinctement comme nation Odawa. Fidèle à son héritage Odawa, la Nation Sheshegwaning est toujours à la recherche de nouveaux partenariats et de nouvelles possibilités pour accroître la richesse et le bien-être socioéconomique de ses citoyens.

CONSEILLER **STEVEN JOHNSTON** (Mistawasis Nêhiyawak), Sask.



Le conseiller Steven Johnston de Mistawasis Nêhiyawak détient un diplôme de premier cycle du Edwards School of Business de l'Université de la Saskatchewan. Il en est à son troisième mandat consécutif au conseil d'administration de l'Association des agents financiers autochtones, en Saskatchewan. Il a participé à un certain nombre de conseils et de comités locaux avec Mistawasis Nêhiyawak, notamment à la direction des terres et du développement économique. Il a également été chef des finances de Mistawasis Nêhiyawak pendant six ans. Avant d'être élu conseiller, il a travaillé comme cogestionnaire dans diverses collectivités du centre de la Saskatchewan, où il a acquis des connaissances pratiques sur la diversification tout en obtenant des compétences dans les collectivités pour lesquelles il travaillait.

CHEF **DEREK EPP** (Tzeachten), C.-B.



Ey Swayel, mon nom Xwelmeqw est Weli'Leq, mon nom courant est Derek Epp. J'ai la chance de vivre dans la Première Nation Tzeachten depuis l'âge de deux ans, ce qui m'a permis de comprendre l'importance de notre territoire tout en ayant l'occasion d'établir des relations solides au sein de notre communauté.

Depuis mon tout jeune âge, j'ai toujours rédigé des dissertations pour l'école et des bourses sur la façon dont je ressentais le désir de servir la communauté Tzeachten. J'ai senti que j'étais lié par la politique et les restrictions de Xyolhemeylh pour vraiment faire une différence dans ma propre communauté et lorsqu'on m'a demandé de me présenter aux élections de 2017, j'ai été à la fois touché et honoré. Je suis vivement désireux de faire la fierté de nos membres, de nos ancêtres et des générations futures en faisant progresser la Première Nation Tzeachten grâce à la vision de la communauté et en veillant à continuer de bâtir une communauté saine grâce à la culture et au développement des services sociaux.

CONSEILLER **ALEXANDER COPE** (Millbrook), N.-É.



Conseiller de la Première Nation Millbrook, Alexander Cope en est actuellement à son 14e mandat de deux ans à titre de conseiller de bande. Alex a obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Nouveau-Brunswick en 1987 et occupe actuellement le poste d'administrateur de bande. Il est également membre de la commission Millbrook Gaming, de la corporation de développement économique de Millbrook, du comité de l'examen du budget et des projets, et de la commission de l'habitation de Millbrook.

CHEF **ROSS PERLEY** (Tobique), N.-B.



Le chef Ross Perley est un élu de la Première Nation Tobique (Neqotkuk) depuis plus d'une décennie, et il en est le chef depuis 16 ans. La Première Nation Tobique est l'une des six communautés wolastoqiyik ou malécites. Le chef Perley est président de la Nation malécite.

Il siège au conseil tribal, est vice-président du conseil tribal Mawiw, président de Wocawson Energy Inc., membre du conseil d'administration de l'Atlantic Health Partnership et membre du conseil d'administration de l'Atlantic First Nation Water Authority. Le chef Perley s'est engagé à bâtir des collectivités sécuritaires, saines et durables grâce à des politiques publiques progressistes, au développement économique et aux énergies renouvelables. Le chef Perley apporte à la FNFA son esprit d'avant-garde et sa vision d'ensemble.

# Message du président

## PRÉSIDENT

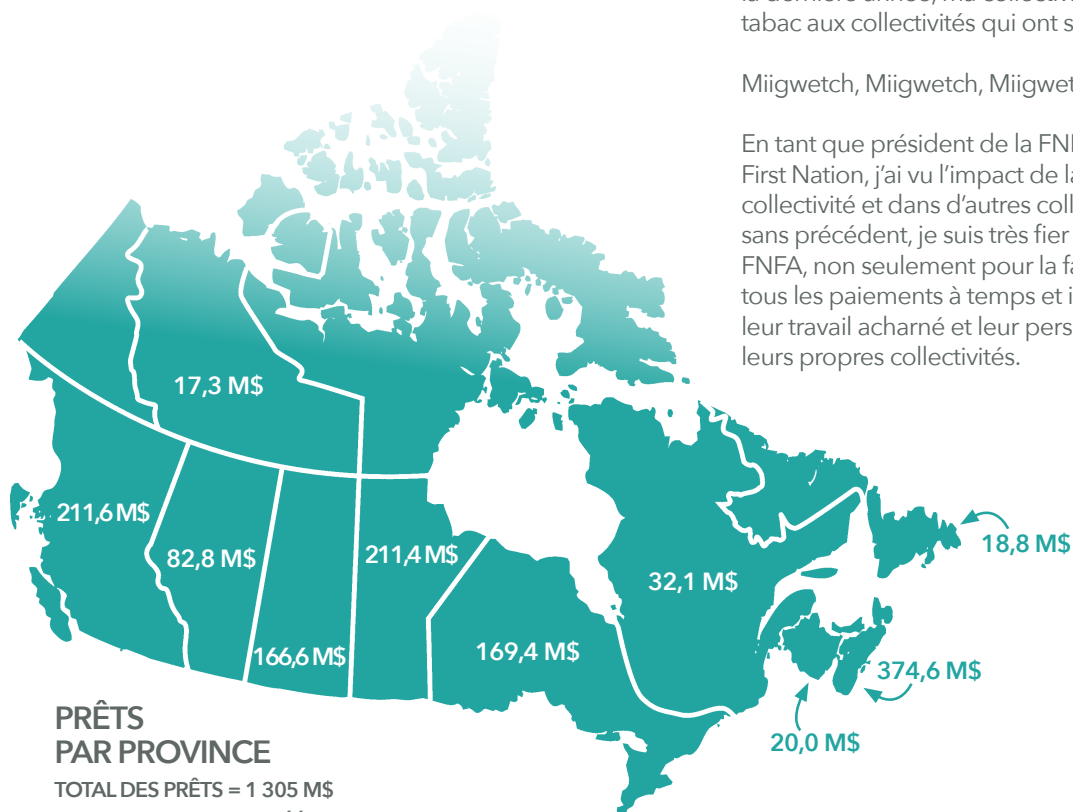
CHEF WARREN TABOBONDUNG  
(Wasauksing), Ont.



« Plus forts ensemble » – L'année 2020-2021 a été une année unique et éprouvante pour toutes nos collectivités, en particulier pour nos aînés et nos personnes vulnérables, et elle a prouvé de façon tangible à nos peuples la signification de ce dicton. En tant que Premières Nations, nous nous sommes réunis en cette année de pandémie en utilisant nos propres médicaments et nos propres pratiques, en combinaison avec la science moderne et les conseils en matière de santé – distanciation sociale et vaccination. C'est la voie à suivre. Nous continuerons d'utiliser nos forces ancrées dans les histoires pour aider nos peuples en période de difficultés et d'accomplissement. Tout comme nous sommes guidés par la tresse du foin d'odeur (Wiingush), nous nous soutiendrons mutuellement en encourageant les mesures de santé et la persévérance dans les jours à venir. Au cours de la dernière année, ma collectivité a offert ses prières et son tabac aux collectivités qui ont subi des pertes.

Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch, Miigwetch

En tant que président de la FNFA et chef de la Wasauksing First Nation, j'ai vu l'impact de la COVID-19 dans ma propre collectivité et dans d'autres collectivités du pays. En ces temps sans précédent, je suis très fier des nations membres de la FNFA, non seulement pour la façon dont elles ont effectué tous les paiements à temps et intégralement, mais aussi pour leur travail acharné et leur persévérance afin de protéger leurs propres collectivités.



### PRÊTS PAR PROVINCE

TOTAL DES PRÊTS = 1 305 M\$

TOTAL DES EMPLOIS CRÉÉS = 14 429 (Selon la formule  
du multiplicateur d'emploi de Statistique Canada)

**1 305 M\$**  
EN FINANCEMENT



Tout en rédigeant mon quatrième message du président, je réfléchis à la façon dont l'utilisation de nos programmes de prêts par nos membres a évolué. Avant le présent exercice, nos Premières Nations membres ont demandé à la FNFA des prêts axés sur les besoins et les priorités de leur propre collectivité.

En 2020-2021, la FNFA a connu un changement très positif où nos membres travaillent en groupe pour solliciter des prêts. Les possibilités économiques trop grandes pour une Première Nation en particulier sont devenues possibles lorsque plusieurs Premières Nations unissent leurs efforts. Un exemple évident s'est produit en janvier 2021 lorsque sept Premières Nations Mi'kmaq de la région de l'Atlantique ont mis en commun leur pouvoir d'achat et emprunté 250 M\$ à la FNFA pour acheter des permis de pêche hauturière du ministère des Pêches. Cet achat a permis à chaque collectivité de réaliser des revenus importants dans le cadre d'un

contrat de location prioritaire avec Clearwater Seafoods Co. L'achat de permis a ensuite été mis à profit pour permettre aux sept collectivités de devenir également propriétaires à 50 % de Clearwater Seafoods. Les retombées sociales et économiques se feront sentir pendant des années dans chaque collectivité.

Au cours du présent exercice, la FNFA a accordé des prêts de 554 M\$, sous forme de deux débetures et de plusieurs prêts-relais, à 35 Premières Nations différentes situées dans sept provinces. Ces prêts ont créé environ 5 500 emplois bien rémunérés pour les Autochtones et les non-Autochtones au Canada. Ces prêts ont aidé la FNFA à franchir une étape importante au cours du présent exercice : dépasser le cap de 1 G\$ en financement pour les membres de la FNFA répartis dans neuf provinces et un territoire. L'émission de prêts s'est poursuivie et notre portefeuille de prêts, à la fin de l'exercice, s'établissait à 1,3 G\$.

Les objectifs de ces prêts seraient considérés dans les catégories ESG (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) : logements (neufs et rénovés), énergie verte (parcs éoliens et solaires), éducation et centres de mieux-être et d'administration, ajouts d'écoles, infrastructure communautaire, routes, complexes de soins pour les aînés et connectivité à large bande.

À mesure que ses membres et son portefeuille de prêts augmentaient, la FNFA était consciente qu'il fallait maintenir des niveaux opérationnels adéquats pour assurer la diligence raisonnable, la collecte de renseignements, les examens financiers et les mesures de protection des détenteurs d'obligations. À cette fin, la direction de la FNFA a entrepris une mise à niveau des logiciels financiers, une restructuration des services internes et un examen des niveaux de dotation. Sept nouveaux postes ont été créés : un analyste commercial principal, un analyste financier, deux membres du personnel chargés des services aux membres, deux membres du personnel chargés du développement des affaires et un adjoint de bureau subalterne.

PROVINCE	INSCRITE À L'ANNEXE	EN ATTENTE	MEMBRES DE LA FNFA	MEMBRES EMPRUNTEURS DE LA FNFA	TOTAL EMPRUNTÉ (M\$)	PRODUCTION ÉCONOMIQUE NATIONALE (M\$)	EMPLOIS CRÉÉS
Alb	17	0	5	3	82,8 \$	180,8 \$	682
C.-B.	123	2	47	23	211,6 \$	450,2 \$	2 140
Man.	34	2	15	12	211,4 \$	525,5 \$	2 692
N.-B.	10	0	2	2	20,0 \$	42,7 \$	200
T.-N.-L.	4	0	2	1	18,8 \$	40,2 \$	188
N.-É.	12	0	10	9	374,6 \$	797,5 \$	4 771
Ont.	50	1	18	12	169,4 \$	350,0 \$	1 794
Î.-P.-É.	1	0	0	0	0,0 \$	0,0 \$	-
Sask	41	2	15	8	166,6 \$	342,6 \$	1 471
Qc	13	1	6	3	32,1 \$	70,0 \$	372
T. N.-O.	7	0	1	1	17,3 \$	35,1 \$	119
	312	8	121	74	1 305 \$	2 835 \$	14 429



Notre croissance a également permis à la FNFA de faire appel à DBRS Morningstar dans le but de lancer un programme de papier commercial. Un programme de papier commercial réduira encore davantage nos taux de financement à court terme, ce qui permettra à nos membres de réaliser d'importantes économies de trésorerie. Au moment de ce message, notre taux à court terme était de 1,75 %.

J'aimerais remercier l'honorable Carolyn Bennett (ministre des Relations Couronne-Autochtones) dont le soutien continu a grandement aidé les membres de la FNFA. Au cours du présent exercice, la FNFA a reçu un total de 17,1 M\$ qui a été distribué à ses membres pour compenser les pressions budgétaires découlant de la COVID-19. Un montant supplémentaire de 32,5 M\$ a été annoncé dans le budget fédéral de 2021 pour la FNFA à des fins semblables. Pour appuyer davantage nos cotes de crédit, le Ministère a ajouté 2,9 M\$ au fonds de bonification du crédit, l'une des mesures de protection des investisseurs de la FNFA. De plus, le budget fédéral de 2021 a alloué 925 000 \$ à la FNFA pour couvrir les coûts de lancement de notre programme de papier commercial. Toutes ces mesures de soutien feront en sorte que nos prêts à faible taux d'intérêt et l'accès aux marchés des capitaux au nom de nos membres demeureront solides.

Le personnel de la FNFA a passé beaucoup de temps avec le Canada à se concentrer sur les modifications à notre Loi, dans le but de s'assurer que nous nous adaptons aux changements des marchés des capitaux et que nos politiques cadrent avec celles du Canada. À cette fin, deux règlements sont en cours d'élaboration. Le premier règlement permettra aux Premières Nations autonomes ou signataires de traités de devenir membres de la FNFA; le second règlement augmentera encore davantage le nombre de nos membres en invitant les autorités sans but



Poste d'essence Centex de la Nation crie de Red Pheasant  
Photo courtoisie de Martin Martinson

lucratif (eau, logement, éducation, santé, etc.) à se joindre à la FNFA. Ces expansions renforceront davantage le bassin d'emprunt.

Par ailleurs, les discussions avec le Canada se poursuivent au sujet de la monétisation des fonds fédéraux annuels dans les infrastructures des Premières Nations dont elles ont grand besoin. Les paiements de service de la dette annuels sur les prêts en cours de la FNFA sont appuyés à 100 % par les revenus autonomes des membres, et non par des fonds fédéraux. Mais même à ce niveau de prêts, le déficit d'infrastructures reste considérable. Pour combler davantage l'écart qui s'est creusé au fil des générations, le soutien du Canada sera nécessaire.

À cette fin, le personnel de la FNFA a fait des présentations aux représentants du gouvernement, aux députés et aux sénateurs. Ces discussions ont porté sur le plan de monétisation en quatre étapes que la FNFA appuie et qui aura une incidence importante dans les domaines du logement, de la santé, de l'eau, de l'éducation, etc., aux coûts d'aujourd'hui, et non pas aux coûts gonflés de demain.

J'aimerais également remercier personnellement les membres du conseil (voir pages 2 à 4). Tout au long de l'exercice, ils ont examiné et approuvé 28 lois sur les emprunts, 16 nouvelles demandes d'adhésion et des demandes de prêt totalisant 554 M\$ et ils ont consacré leur temps à répondre avec diligence aux besoins de nos membres.

Enfin, je tiens à remercier notre personnel croissant qui gère les activités quotidiennes de notre organisation sans égal. Je suis heureux de constater que, chaque année, un nombre sans cesse croissant de Premières Nations profitent des avantages d'être membre de la FNFA. Nos services sont maintenant offerts dans les deux langues officielles, et grâce aux bureaux auxiliaires de la FNFA dans chaque région du Canada, nos membres de plus en plus nombreux profitent d'un représentant dans leur région. Miigwetch.



**121**  
MEMBRES



PRODUCTION  
ÉCONOMIQUE DE  
**2 835 M\$**



**8**  
DÉBENTURES



**14 429**  
EMPLOIS CRÉÉS



**+ de 87**  
PRÉSENTATIONS

# Notre mode de fonctionnement

## Autorité légale

En vertu de la partie 4 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF), qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2006, l'Administration financière des Premières Nations (aussi appelée Autorité financière des Premières Nations ou FNFA) est constituée en société sans but lucratif et sans capital-actions. La FNFA n'est pas mandataire de Sa Majesté ni d'une société d'État.

Le portefeuille de prêts de la FNFA est soutenu par les autres recettes, conformément au Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes.

## Représentation

La FNFA est régie par un conseil d'administration élu chaque année par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les représentants (chefs et conseillers) des membres emprunteurs de la FNFA sont admissibles à siéger au conseil d'administration et à voter.

En vertu de la LGF, le conseil d'administration peut être composé de cinq à onze administrateurs, dont un président et un viceprésident. À l'heure actuelle, le conseil compte dix membres provenant de sept provinces différentes.

## Secteurs de responsabilité

Mission de la FNFA :

(a) trouver pour ses membres emprunteurs, par l'utilisation de **recettes foncières**,

(i) du financement à long terme pour les immobilisations destinées à la prestation de services locaux sur les terres de réserves;

(ii) du financement-location pour les immobilisations destinées à la prestation de services locaux sur les terres de réserves;

(iii) du financement à court terme pour couvrir les besoins de flux de trésorerie prévus aux textes législatifs pris en vertu de l'alinéa 5(1)b) ou pour refinancer une dette à court terme à des fins d'immobilisations;

(b) trouver pour ses membres emprunteurs, par l'utilisation **d'autres recettes** réglementaires, du financement à toute fin prévue par règlement;

(c) trouver les meilleures conditions possible de crédit pour ses membres emprunteurs;

(d) fournir des services de placement à ses membres et aux organismes autochtones;

(e) donner des conseils sur l'élaboration par les Premières nations de mécanismes de financement à long terme.



## Nos programmes de financement des immobilisations

La LGF régit l'administration des programmes de prêts. L'utilisation des autres recettes, y compris les sources de revenus admissibles garantissant le financement offert par la FNFA et les applications admissibles du financement, est prévue dans la LGF et le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes. Des conditions ont été établies pour les prêts financés par l'impôt foncier, notamment les processus d'approbation de la Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN). La CFPN représente les intérêts collectifs des Premières Nations et des contribuables et favorise l'équité du régime d'impôt foncier de la Première Nation, qui protège les intérêts des contribuables. Aucun prêt financé par l'impôt foncier n'est encore inclus dans les débentures de la FNFA.

Quelle que soit la source de revenus choisie par la Première Nation pour financer son prêt, elle ne peut demander d'être reconnue comme membre emprunteur de la FNFA que si le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) lui a délivré le certificat exigé. Le certificat en question vise à confirmer que la Première Nation a mis en œuvre les éléments pertinents d'une loi sur la gestion des finances publiques et a réussi les tests de ratio financier requis.

Le conseil d'administration de la FNFA doit approuver à l'unanimité les demandes d'adhésion pour les nouveaux membres emprunteurs et les demandes de prêt de chaque membre.

### RECETTES À L'APPUI DES PRÊTS À LONG TERME

En vertu du mandat de la FNFA, les Premières Nations peuvent garantir les demandes de prêt par deux sources de revenus distinctes, soit par d'autres recettes, soit par l'impôt foncier. Le Règlement sur le financement garanti par d'autres recettes définit les autres recettes comme des sources de revenus autres que l'impôt foncier. Cette distinction se justifie par le fait que les recettes provenant de l'impôt foncier sont recueillies presque exclusivement auprès de contribuables qui ne sont pas membres de la bande, et que des règles visent à protéger leurs droits puisqu'ils n'ont pas le droit de vote. Les autres recettes correspondent aux recettes recueillies directement par une Première Nation, et elles peuvent être assujetties aux règles en vertu desquelles elles ont été générées ou aux politiques de gouvernance d'une Première Nation.

Jusqu'à présent, deux membres ont demandé des prêts financés par l'impôt foncier et 74 ont opté pour des prêts financés par d'autres recettes.

### FINANCEMENT PROVISOIRE

Toutes les Premières Nations qui deviennent membres emprunteurs de la FNFA peuvent avoir accès à du financement provisoire. Le taux actuel du financement provisoire de la FNFA s'établit à 2,40 % (le taux préférentiel des banques à charte est actuellement de 2,45 %). Le financement provisoire désigne un financement temporaire qui a deux fonctions :

1. Couvrir les coûts pendant la construction : Un membre emprunteur peut demander à la FNFA un financement provisoire pendant au plus cinq ans pour couvrir les coûts de construction d'un projet. Une fois le projet terminé, ce financement provisoire doit être converti en un emprunt obligataire à taux fixe ou être remboursé. Le financement au moyen de débenture procure une stabilité des paiements et des taux.
2. Servir de financement à court terme jusqu'à ce que la FNFA émette sa prochaine débenture : Lorsque la FNFA ne prévoit pas émettre de débenture pendant quelques mois et que le membre emprunteur a besoin d'un financement immédiat pour lancer un projet, la FNFA prête de l'argent aux termes de son programme de financement provisoire. Une fois la débenture émise, le membre emprunteur voit son prêt provisoire transformé en prêt obligataire à long terme à taux fixe.



# Comment nous protégeons nos investisseurs



RATIO DE COUVERTURE DES INTÉRÊTS

## Protection financière

Par ses lois et ses documents contractuels, la FNFA crée diverses mesures de protection des investisseurs. En vertu de la Loi, toutes les débetures de la FNFA sont de type pari passu, avant et après.

Premièrement, les taux de couverture de la dette minimale sont appliqués à chaque source de revenus des membres désignée pour soutenir le service de prêt annuel. Selon cette approche, les revenus sollicités d'un membre emprunteur doivent excéder d'un certain montant le service annuel de la dette. Tous les prêts font l'objet d'un suivi annuel afin de vérifier si les taux de couverture sont maintenus.

Deuxièmement, avant l'attribution d'un prêt, la FNFA établit pour les emprunteurs dont les prêts sont financés par d'autres recettes un mécanisme de sollicitation irrévocable (c.à.d. un compte de fiducie) selon lequel les autres sources de revenus à l'appui d'un prêt passent directement du payeur au compte de fiducie. La FNFA a retenu par contrat les services de Computershare pour agir à titre de fiduciaire de ces comptes. L'entreprise prélève à partir du compte de fiducie les paiements du service de la dette qu'elle remet à la FNFA et verse le solde restant à l'emprunteur. Environ 71 % de ces revenus proviennent d'ententes fédérales-provinciales de partage des revenus, alors que le reste correspond à des revenus produits par des contrats, des baux et des entreprises de bande établies.

Troisièmement, lorsqu'un membre emprunteur demande un prêt, la FNFA retient 5 % qu'elle dépose dans un fonds de réserve pour la dette, qui pourrait couvrir les paiements d'intérêts des membres emprunteurs pendant environ 24 mois. Si la source de revenus garantissant le paiement du prêt se tarit, la FNFA peut retirer suffisamment d'argent du fonds de réserve pour couvrir entièrement son obligation envers les prêteurs en ce qui concerne le prêt en question. Le membre en défaut doit trouver une autre source de revenus pour reconstituer le fonds de réserve dans un délai raisonnable. Dans des circonstances peu probables

où cela ne se produit pas, le conseil d'administration de la FNFA peut alors exiger que l'ensemble des membres emprunteurs regarnissent proportionnellement le fonds de réserve. L'argent fourni par ces derniers pour réapprovisionner le fonds est remboursé lorsque le membre en défaut couvre les paiements manquants.

Le conseil d'administration est tenu d'amorcer le réapprovisionnement du fonds de réserve lorsque la valeur de celui-ci s'établit à moins de 50 % de la valeur prévue. Un examen des états financiers audités de 2020 des membres de la FNFA a révélé qu'il y avait plus de 1 G\$ en revenus non sollicités qui pouvaient être substitués à une source de revenus tarie. Les membres de la FNFA n'ont jamais accusé un service de la dette en retard ou insuffisant.

Lorsqu'un membre emprunteur a remboursé son prêt au complet, la FNFA lui remet le dépôt de 5 % qui avait été versé dans le fonds de réserve, plus le montant net des intérêts.

Quatrièmement, la LGF et son règlement d'application confèrent à la FNFA le pouvoir d'intervenir au moyen d'un arrangement de gestion par séquestre-administrateur ou de cogestion si une Première Nation est en défaut de paiement ou semble sur le point de l'être. La FNFA collabore avec le CGF aux fins des interventions. Le CGF a le pouvoir d'agir à titre de trésorier des finances de la Première Nation (articles 51, 52 et 53 de la LGF, et article 14 du règlement d'application).

Cinquièmement, en plus du fonds de réserve, la FNFA a conclu une entente avec le Canada et a reçu 45,5 M\$ au titre du Fonds de bonification du crédit (FBC). Ce FBC constitue une protection secondaire pour les investisseurs, qui s'ajoute au fonds de réserve.

Enfin, la FNFA gère un fonds d'amortissement obligatoire pour chaque émission de débetures. Les paiements annuels de service de prêt des membres comprennent à la fois le principal et les intérêts. Les paiements du principal sont conservés par la FNFA et déposés dans le fonds d'amortissement approprié.

## Protection législative

La Loi sur la gestion financière des premières nations (LGF; la Loi) et son règlement d'application établissent un mécanisme réglementaire strict qui veille à ce que les membres emprunteurs soient accrédités et respectent des normes d'emprunt précises qui garantissent le maintien des mesures de protection de l'endettement. La FNFA n'accepte une Première Nation comme membre emprunteur que si elle croit que le prêt sera remboursé. Une Première Nation peut cesser d'être un membre emprunteur une fois que tous ses prêts impayés ont été entièrement remboursés, et seulement avec le consentement des autres membres emprunteurs.

# Premières Nations énumérées à l'annexe de la Loi

312 COLLECTIVITÉS DANS 10 PROVINCES ET 1 TERRITOIRE

?Akisq'nuk First Nation	Ebb and Flow	Little Red River Cree	Peguis	Stellat'en
?Aqam (St. Mary's)	Eel River Bar	Little Saskatchewan	Penticton	Stoney
?Esdilagh	Ehattesah	Little Shuswap Lake	Peter Ballantyne Cree	Sts'ailes
Acadia First Nation	Elsipogtog	Long Plain First Nation	Peters	Sturgeon Lake
Adams Lake	English River	Long Point First Nation	Pheasant Rump Nakota	Stz'uminus
Ahousah	Enoch Cree #440	Lower Kootenay	Piapot	Sumas
Ahtahkakoop	Esquimalt	Lower Nicola	Pic Mobert	Sunchild
Aitchelitz	Fisher River	Lower Similkameen	Pictou Landing	Swan River
Algonquins of Pikwakanagan	Flying Dust	Lytton	Pine Creek	Sweet Grass
Animakee Wa Zing #37	Fort McMurray #468	Madawaska Maliseet First Nation	Popkum	Takla Nation
Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek	Fort Nelson	Makwa Sahgaiehan	Poplar River First Nation	Taku River Tlingit
Anishnaabeg of Naongashiing	Fort William	Malahat	Potlotek First Nation	Tataskweyak Cree
Annapolis Valley	Frog Lake	Matsqui	Première Nation des Abénakis de Wôlinak	Taykwa Tagamou
Atikameksheng Anishnawbek	Gambler	M'Chigeeng	Première Nation des Pekuakamiulnuatsh	Teet'it Gwich'in
Atikamekw d'Opitciwan	Garden Hill	McLeod Lake	Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk	Temagami
Bande des Innus de Pessamit	George Gordon	Membertou	Qalipu Mi'kmaq First Nation	The Key
Bear River	Gitga'at	Metepenagiag Mi'kmaq Nation	Quatsino	Thunderchild First Nation
Beardy's and Okemasis	Gitsegukla	Metlakatla	Rainy River	Timiskaming First Nation
Beausoleil	Gitwangak	Miawpukek	Red Pheasant	T'it'q'et
Beaver Lake Cree	Gitxaala Nation	Micmacs of Gesgapegiag	Red Sucker Lake	Tk'emlups te Secwepemc (Kamloops)
Beecher Bay	Glooscap	Millbrook	Rolling River	Tla'amin Nation (Final Agreement)
Behdzi Ahda"	Gwa'Sala-Nakwaxda'xw	Misipawistik Cree Nation	Roseau River Anishinabe	Tla-o-qui-aht
Berens River First Nation	Hagwilget Village	Mississauga of Scugog Island	Sagamok Anishnawbek	Tobacco Plains
Big Island Lake Cree	Halalt	Mistawasis Nehiyawak	Saik'uz	Tobique
Bigstone Cree	Halfway River	Mitaanjigamiing	Sakimay	Tsal'alh
Biinjitiwaabik Zaaging Anishinaabek	Heiltsuk	Mohawks of the Bay of Quinte	Salt River #195	Tsartlip
Bingwi Neyaashi Anishinaabek	Henvey Inlet	Montana	Sandy Bay	Tsawout
Black River	High Bar	Moosomin	Sapotaweyak Cree	Tsay Keh Dene
Brokenhead Ojibway	Homalco	Mosquito, Grizzly Bear's Head, Lean	Saugeen	Tseycum
Brunswick House	Indian Island	Munsee-Delaware	Saulteau	Ts'kw'aylaxw
Buctouche	Innu Essipit	Mushuau Innu First Nation	Saulteaux	Tsleil-Waututh
Buffalo Point	Inuvik Native	Muskeg Lake Cree Nation #102	Seabird Island	T'Sou-ke
Caldwell	Iskatewizaagegan #39 Independent	Muskoday	Semiahmoo	Tsuu T'ina
Canoe Lake	Jean Marie River	Muskowekwan	Serpent River	Tzeachten
Carry The Kettle	Kahkewistahaw	Nadleh Whuten	Shackan	Upper Nicola
Cat Lake	Kanaka Bar	Nak'azdli	Shawanaga	Wagmatcook
Cayoose Creek	K'atl'odeeche	Namgis	Sheguiandah	Wahgoshig
Chapleau Cree	Katzie	Nanoose	Sheshatshiu Innu First Nation	Wahnapiatae
Chawathil	Kawacatoose	Naotkamegwanning	Sheshegwaning	Wasagamack
Cheam	Kehewin Cree	Nazko	Shoal Lake No. 40	Wasauksing
Cheslatta Carrier	Kingfisher	Neskonlith Indian Band	Shuswap	Waywayseecappo
Chippewas of Georgina Island	Kingsclear	Nipissing	Shxwha'y Village	We Wai Kai Nation
Chippewas of Kettle & Stony Point	Kinistin	Nisichawayasihk Cree	Shxw'owhamel	We'i Wai Kum First Nation
Chippewas of Rama	Kispiox	Norway House Cree	Siksika	We'koqma'q First Nation
Chippewas of the Thames	Kitigan Zibi Anishinabeg	N'Quatqua	Simpcw	West Moberly
Cold Lake	Kitselas	Obashkaandagaang	Sipekne'katik	Wet'suwet'en
Coldwater	K'omoks First Nation	Ochapowace	Skatin	Whispering Pines/Clinton
Conseil de la Première Nation Abitibiwinni	Kwadacha	O'Chiese	Skawahlook	White Bear
Conseil des Atikamekw de Wemotaci	Kwantlen	Ochiichagwe'babigo'ining	Skeetchestn	Whitecap Dakota
Cook's Ferry	Kwaw-kwaw-Apilt	Okanese	Skidegate	Whitefish River
Cote 366	Kwikwetlum	Opaskwayak Cree Nation	Skin Tyee	Wikwemikoong
Cowichan	Lac Des Mille Lacs	Oromocto	Skowkale	Williams Lake
Cross Lake	Lac La Ronge	Osoyoos	Skownan	Witset First Nation
Cumberland House Cree	Lac Seul	Pacheedaht	Snuneymuxw	Woodstock
Curve Lake	Lake Babine	Paq'tnkek Mi'kmaw Nation	Songhees	Wunnumin
Dakota Tipi	Lake Cowichan (Ts'uubaa-asatx)	Paungassi	Soowahlie	Wuskwi Sipihk
Doig River	Lake Manitoba	Paul	Splatsin	Xaxli'p
Driftpile	Lake St. Martin	Peepeekisis Cree Nation No. 81	Sq'ewlets	Xa'xtsa (Douglas)
Eagle Lake	Lax Kw'alaams		Squamish	Yakweakwoose
	Lennox Island		Squiala	Yale
	Leq'a'mel		St. Theresa Point	Yekooche
	Lheidli T'enneh		Standing Buffalo	Yellow Quill Band
	Lhtako Dene Nation		Star Blanket	Yellowknives Dene
	Lil'wat Nation			York Factory
	Listuguj Mi'gmaq Government			

# Nos activités

La FNFA fournit aux Premières Nations les capitaux nécessaires pour financer des projets sociaux, des entreprises économiques, des logements communautaires, des achats de terres, des infrastructures dans les réserves, la participation au capital-actions et l'acquisition d'équipement. Tous les prêts de la FNFA sont garantis par des sources de revenus existantes admissibles.

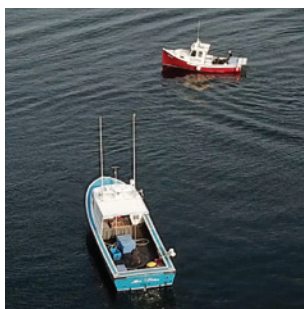
La FNFA a été créée pour offrir aux gouvernements des Premières Nations un accès aux mêmes types de financement abordable que tous les autres gouvernements locaux et régionaux au Canada utilisent pour assurer une qualité de vie équitable à leurs citoyens. La FNFA a été formée en 1993 par un groupe de dirigeants de Premières Nations prospères et avant-gardistes afin de relever ce défi.

La FNFA est une institution d'emprunt collectif sans but lucratif appartenant aux Premières Nations et exploitée par elles. Notre objectif est d'offrir aux gouvernements des Premières Nations des prêts aux taux les plus avantageux pour leurs projets. La FNFA, grâce à ses deux cotes de crédit de qualité supérieure, mobilise ces fonds en émettant des débetures ou des prêts à court terme sur les marchés financiers. La FNFA s'inspire du modèle éprouvé des pouvoirs d'emprunt collectifs du gouvernement. Notre mandat, tel qu'il est énoncé dans la Loi sur la gestion financière des Premières Nations et son règlement d'application, consiste à fournir du financement, des investissements et des services consultatifs aux gouvernements des Premières Nations du Canada qui sont volontairement inscrites à l'annexe à notre Loi.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Clearwater Seafoods est l'une des plus importantes entreprises intégrées de fruits de mer en Amérique du Nord et appartient désormais aux Mi'kmaq. Cette importante acquisition a permis à des groupes des Premières Nations, par l'entremise de la FNFA, de participer à des investissements semblables de cette nature. La coalition des Premières Nations Mi'kmaq, composée de sept communautés Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador, est devenue propriétaire à 50 % de Clearwater Seafoods, en partenariat avec Premium Brands (établie en Colombie-Britannique). La Coalition Mi'kmaq sera propriétaire à 100 % de tous les quotas de pêche au homard canadiens de Clearwater en obtenant un prêt de 250 M\$ par l'entremise de la FNFA. Les Premières Nations participantes étaient Membertou, Potlotek, Pictou Landing, Sipekne'katik, Miawpukek, Paqtnkek et We'kowma'q.

CLEARWATER SEAFOODS (N.-É. ET T.-N.-L.)



## SOUTIEN DU TOURISME AUTOCHTONE



Les membres de la FNFA de partout au pays participent activement au tourisme axé sur les Autochtones comme moyen d'intégrer leur culture unique à cette industrie en croissance ainsi que pour favoriser l'inclusion économique. Il est essentiel que le récit soit raconté par ceux qui le vivent. C'est exactement ce que font la Première Nation Long Plain, au Manitoba, et la Snuneymuxw First Nation sur l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique. La Première Nation Long Plain a construit Microtel, qui en est à sa première année d'exploitation. La Snuneymuxw First Nation a investi dans l'hôtel Courtyard

de Marriot en cours de construction sur le site d'un village historique en face du Vancouver Island Convention Centre.

PREMIÈRE NATION LONG PLAIN (MAN.) ET  
SNUNEYMUXW FIRST NATION (C.-B.)

## IMMEUBLE POLYVALENT

Le bureau administratif de la Temagami First Nation est situé sur la réserve indienne de Bear Island, d'une superficie d'un mille carré, au milieu du lac Temagami. La nécessité d'un nouveau bureau de bande et d'un nouveau centre communautaire est à l'ordre du jour de la collectivité depuis 30 ans. Grâce à la planification de la collectivité et à l'aide financière de la FNFA, le projet s'est finalement concrétisé. La Temagami First Nation s'est lancée dans un projet de construction d'une installation polyvalente qui non seulement abrite des bureaux pour son administration, mais qui sert aussi de centre communautaire, de cuisine communautaire et de lieu de rassemblement pour ses membres. Parallèlement, la collectivité a construit un magnifique complexe de 12 logements pour aînés. Ces deux bâtiments surplombent le lac Temagami et le territoire de leur peuple.



« Ce nouveau bâtiment est très accessible et répond à mes besoins en étant accessible en fauteuil roulant à l'intérieur et à l'extérieur. Je peux aussi passer beaucoup plus de temps, dans des circonstances normales, avec ma famille et mes amis en raison de l'emplacement central. » Aînée Cathy Metcalfe

TEMAGAMI FIRST NATION (Ont.)

## INFRASTRUCTURES PUBLIQUES

La Première Nation Kahkewistahaw investit dans son Centre de gouvernance et d'administration en utilisant les techniques de construction les plus récentes et en créant un centre d'excellence pour son leadership et sa main-d'œuvre. Un espace muséal comprenant un dépôt pour les artefacts de la communauté sera un élément intéressant. Les travaux de construction se déroulent conformément au calendrier, avec une ouverture prévue pour la fin septembre; il s'agit d'un parmi plusieurs projets en cours. Le centre sera nommé Chief Joseph Crow Governance Centre.



KAHKEWISTAHAW FIRST NATION (Sask.)

## INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE



La Première Nation Neskonlith est devenue membre de la FNFA en 2020 pour financer la construction et l'équipement de la garderie Swtizmalph, située à Salmon Arm, en Colombie-Britannique. La nouvelle garderie offre des activités culturelles aux Secwepemc et ses programmes sont offerts à tous les enfants. Le dessin circulaire est semblable à

une maison d'hiver - Kekuli, mais il montre aussi comment notre peuple place les enfants au milieu pour les materner et les élever de façon positive.

PREMIÈRE NATION NESKONLITH (C.-B.)

## RÉSEAUX DE TRANSPORT



Les prêts de la FNFA peuvent servir à améliorer l'accès au transport grâce à la revitalisation, à la réparation et à la construction d'infrastructures de transport, y compris des routes, des ponts et des voies de transport en commun. La Première Nation Beausoleil termine la reconstruction

des quais de l'Île aux Chrétiens et de Cedar Point. Les travaux comprenaient l'accès au site, l'enlèvement des structures existantes, la fourniture et l'installation de parois de palplanches, la fourniture et la mise en place d'enrochement, de pierres de blindage et de géotextile, le nivellement du site, l'amélioration de l'éclairage et la remise en état des sites.

PREMIÈRE NATION BEAUSOLEIL (Ont.)

## DÉVELOPPEMENT DE SOURCES D'ÉNERGIE DURABLES



La Première Nation Ocean Man est devenue membre en 2020 avec la vision claire de développer des sources d'énergie durable à partir de ses terres. Ses membres ont travaillé pour se raccorder au réseau électrique de SaskPower et, avec les deux sites, ils utilisent l'énergie solaire pour alimenter

plus de 200 foyers. Ils s'efforcent de créer des possibilités d'autosuffisance et entrevoient d'autres projets dans l'avenir.

PREMIÈRE NATION OCEAN MAN (Sask.)

# Les Premières Nations montrent la voie à suivre

## Réunion nationale

La FNFA, de concert avec les autres institutions créées en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations, le Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF), la Commission de la fiscalité des Premières Nations (CFPN) et le Conseil consultatif des terres (CCT) a présenté la troisième réunion annuelle, qui portait sur la résilience économique des Premières Nations. L'événement de deux jours comprenait des présentations et des discussions en groupe, de courtes vidéos, une première de film documentaire et des divertissements sur des thèmes tels que « Les réussites des Premières Nations » et « La résilience économique des Premières Nations en action ». L'événement virtuel de cette année a attiré 260 participants.

## Détails au sujet de l'événement

Les Premières Nations du Canada exercent leur compétence et s'efforcent d'aller au-delà de la Loi sur les Indiens grâce à des initiatives dirigées par les Premières Nations qui améliorent la croissance et la durabilité des Premières Nations, appuyant en fin de compte des normes plus élevées de bien-être communautaire.

Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants :

- **Se renseigner sur les succès que connaissent les Premières Nations grâce à leur travail en dehors de la Loi sur les Indiens.**
- **Partager les outils institutionnels et les services de soutien.**
- **Unifier une voix collective pour les initiatives et les innovations dirigées par les Premières Nations.**
- **Définir une voie claire pour construire des communautés des Premières Nations prospères et dynamiques.**

L'honorable Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, et Pam Damoff, secrétaire parlementaire du ministre des Services aux Autochtones, ont prononcé les allocutions de bienvenue. Les Premières Nations à l'avant-garde de l'élargissement du champ des compétences ont souligné leurs réalisations dans l'utilisation des ententes et des lois administrées par les Premières Nations pour améliorer leur économie grâce à une plus grande autonomie financière, à une meilleure gestion financière, au financement d'obligations et à une saine gouvernance des terres. La réunion a également permis aux Premières Nations d'en apprendre davantage

sur la façon dont les autres institutions des Premières Nations et le Conseil consultatif des terres peuvent appuyer et améliorer les innovations dans les relations financières des Premières Nations avec la Couronne.

## Participation de notre équipe

Notre président-directeur général, Ernie Daniels, s'est entretenu des avantages du financement de la FNFA, soit comment l'accès aux marchés des capitaux et la mise en commun du financement permet de profiter de taux d'intérêt réduits et procure plus de certitude aux communautés membres en termes de planification budgétaire à long terme. Il a parlé du groupe de sept Premières Nations qui se sont regroupées pour emprunter de la FNFA en vue de l'achat d'une participation importante dans Clearwater Seafoods qui profitera à toutes leurs collectivités sur le plan économique. Il a aussi parlé de l'initiative de la FNFA ayant pour objet de procurer du financement pour combler le déficit d'infrastructures qui existe entre les Premières Nations et le reste du Canada.

Jody Anderson, directrice du développement des affaires, a animé une table ronde réunissant deux membres de la FNFA et a souligné leur succès quant au financement de la FNFA pour leurs projets communautaires. Vicky Blake, gestionnaire des finances, Temagami First Nation a parlé de la nouvelle installation polyvalente (centre de gouvernance, d'administration, culturel et communautaire) et le chef Misel Joe de la Première Nation Miawpukek à Terre-Neuve-et-Labrador, a partagé l'expérience de la collectivité participant à l'importante transaction de 250 M\$ avec Clearwater Seafoods.

Don Morin, analyste commercial principal, a participé à la table ronde sur l'éducation et le développement des capacités, qui portait principalement sur le développement des capacités, la décolonisation économique, la formation et le soutien à l'indépendance financière.

Nous nous réjouissons à l'idée de participer à d'autres activités dans le cadre de notre collaboration avec les autres institutions afin d'appuyer Les Premières Nations montrent la voie à suivre.

Pour plus de renseignements et pour connaître les événements à venir, consulter [fnleadingtheway.com](http://fnleadingtheway.com)





# États financiers audités



## Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (la « AFPN » ou l'« Administration ») pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (les « NCSP »). Il incombe à la direction d'assurer l'intégrité et l'objectivité des présents états financiers. La direction est également responsable de tous les états et tableaux, et doit s'assurer que les informations qu'ils contiennent concordent, s'il y a lieu, avec les informations contenues dans les états financiers.

Il incombe également à la direction de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôle interne efficace et approprié de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière produite est fiable.

Le conseil d'administration est responsable de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne et exerce cette responsabilité par le truchement du comité d'audit. Le comité d'audit se réunit avec la direction au moins quatre fois par année et avec les auditeurs externes au moins deux fois par année.

Les auditeurs externes, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., effectuent un contrôle indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada, et expriment leur opinion sur les états financiers. Leur contrôle prend en considération le contrôle interne de la direction portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances dans le but d'exprimer une opinion sur les états financiers, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la AFPN. Les auditeurs externes communiquent librement avec le comité d'audit.

Au nom de l'Administration financière des Premières Nations

**ERNIE DANIELS**

Chef de la direction

Le 20 mai 2021



KPMG LLP

200 - 3200 Richter Street

Kelowna BC, V1W 5K9

Canada

Tel 250-979-7150

Fax 250-763-0044

www.kpmg.ca

## Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de l'Administration financière des Premières Nations

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Administration financière des Premières Nations (l'AFPN «), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021;
- l'état des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des actifs financiers nets pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'AFPN au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets, de ses flux de trésorerie et de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'AFPN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'AFPN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'AFPN.

### **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'AFPN;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'AFPN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'AFPN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Comptables professionnels agréés

Le 20 mai 2021 | Kelowna (Canada)

# État de la situation financière

Au 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020  
(en milliers)

	2021	2020
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 555 \$	14 348 \$
Placements dans le fonds de réserve pour la dette [note 2 a)]	68 535	40 853
Placements des fonds d'amortissement (note 3)	73 179	49 517
Prêts aux membres (note 4)	1 234 793	711 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions (note 5)		
Fonds détenus à payer aux membres	16 589	15 829
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	13 866	9 409
Autres	324	324
	<b>1 427 841</b>	<b>841 280</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer	380	306
Intérêts courus à payer	9 411	6 475
Apports reportés (note 12)	115	199
Sommes à payer aux membres [note 2 b)]	68 535	40 853
Fonds détenus à payer aux membres	16 589	15 829
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	13 866	9 409
Financement provisoire (note 6)	31 239	74 803
Financement au moyen de débentures (note 7)		
Principal	1 272 000	678 000
Primes non amorties (escomptes non amortis)	14 951	10 679
Frais d'émission de débentures convertibles non amortis	(7 158)	(4 326)
	<b>1 419 928</b>	<b>832 227</b>
<b>Actifs financiers nets</b>	<b>7 913</b>	<b>9 053</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Actifs du fonds de bonification du crédit (note 8)	45 500	42 529
Immobilisations (note 9)	1 047	234
Charges payées d'avance	342	306
	<b>46 889</b>	<b>43 069</b>
Événement postérieur à la clôture (note 6)		
Engagements et éventualités (note 10)		
<b>Excédent accumulé</b>	<b>54 802 \$</b>	<b>52 122 \$</b>
Composantes de l'excédent accumulé		
Excédent accumulé (note 11)	54 722 \$	53 173 \$
Gain (perte) de réévaluation cumulée (note 10 (b))	80	(1 051)
	<b>54 802 \$</b>	<b>52 122 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil :



**CHIEF WARREN TABOBONDUNG**  
Président du conseil



**ERNIE DANIELS**  
Président et chef de la direction

# État des résultats et de l'excédent accumulé

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020  
(en milliers)

	Budget de 2021 [note 1 g)]	2021	2020
<b>Produits</b>			
Subventions et apports (note 12)			
Accords de financement et de subventions	3 911 \$	4 054 \$	4 346 \$
Apports reportés	-	(115)	(199)
Intérêts reçus des membres	28 468	28 672	22 932
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	2 231	2 351	1 622
Produits de placement	2 130	1 276	2 937
Frais de gestion	355	381	441
Autres	21	23	20
	<b>37 116</b>	<b>36 642</b>	<b>32 099</b>
<b>Charges [note 1 h)]</b>			
Intérêts sur le financement	26 610	26 891	21 677
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	373	353	354
Amortissement des frais d'émission de débentures	857	924	700
Amortissement des frais de financement provisoires	110	110	104
Frais de financement	688	820	541
Honoraires de professionnels	430	496	395
Voyages et ateliers	442	100	512
Salaires et avantages du personnel	2 368	2 302	1 984
Opérations et gestion	538	475	507
Produits de placement attribuables aux membres	1 558	1 535	1 089
Amortissements des immobilisations	122	104	43
	<b>34 096</b>	<b>34 110</b>	<b>27 906</b>
<b>Excédent d'exploitation annuel</b>	<b>3 020 \$</b>	<b>2 532 \$</b>	<b>4 193 \$</b>
Apport au fonds de bonification du crédit (note 8)	-	2 970	12 000
Gains (pertes) de réévaluation nets (note 10 (b))	-	(3 953)	432
<b>Excédent</b>	<b>3 020</b>	<b>1 549</b>	<b>16 625</b>
Excédent accumulé à l'ouverture de l'exercice	53 173	53 173	36 548
<b>Excédent accumulé à la clôture de l'exercice</b>	<b>56 193 \$</b>	<b>54 722 \$</b>	<b>53 173 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# État de l'évolution des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020  
(en milliers)

	Budget de 2021 [note 1 g)]	2021	2020
Excédent	3 020 \$	1 549 \$	16 625 \$
Variations des actifs non financiers			
Augmentation du fonds de bonification du crédit	-	(2 970)	(12 000)
Acquisition d'immobilisations	-	(917)	(99)
Amortissement d'immobilisations	122	104	43
	122	(3 783)	(12 056)
Variation nette des charges payées d'avance	-	(36)	176
	122	(3 819)	(11 880)
Gains (pertes) de réévaluation nets	-	1 130	(792)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	3 142	(1 140)	3 953
Actifs financiers nets à l'ouverture de l'exercice	9 053	9 053	5 100
<b>Actifs financiers nets à la clôture de l'exercice</b>	<b>12 195 \$</b>	<b>7 913 \$</b>	<b>9 053 \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



# État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020  
(en milliers)

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent d'exploitation annuel	2 532 \$	4 193 \$
Amortissement de la prime liée à l'émission de débentures	(2 351)	(1 622)
Amortissement de l'escompte lié à l'émission de débentures	353	354
Amortissement des frais d'émission de débentures	924	700
Amortissement des frais de financement provisoires	110	104
Amortissements des immobilisations	104	43
Gains (pertes) de réévaluation nets	(3 953)	432
Variation nette des actifs et passifs hors trésorerie	2 890	1 016
	<b>609</b>	<b>5 220</b>
<b>Activités de placement</b>		
Acquisition de placements	(51 344)	(23 676)
Augmentation des montants à payer aux membres	27 682	8 243
(Augmentation) diminution nette de la trésorerie soumise à des restrictions	(5 217)	5 225
Augmentation (diminution) des fonds détenus à payer aux membres	760	(6 321)
Augmentation des paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	4 457	1 096
	<b>(23 662)</b>	<b>(15 433)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Prêts aux membres émis	(553 665)	(141 378)
Remboursement de prêts aux membres	31 002	15 563
Financement par débentures émis, principal	594 000	163 000
Prime liée (escompte lié) à l'émission de débentures	6 270	8 965
Frais d'émission de débentures	(3 756)	(978)
Produit du financement provisoire	31 294	74 968
Remboursement sur le financement provisoire	(74 968)	(104 519)
Frais de financement provisoires payés	-	(220)
	<b>30 177</b>	<b>15 401</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisition d'immobilisations	(917)	(99)
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>6 207</b>	<b>5 089</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	14 348	9 259
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>20 555 \$</b>	<b>14 348 \$</b>
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Intérêts payés	23 955 \$	21 509 \$
Apports au fonds de bonification du crédit	2 970	12 000

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2021 et chiffres comparatifs pour 2020  
(en milliers)

	2021	2020
Pertes de réévaluation cumulées à l'ouverture de l'exercice	(1 051) \$	(258) \$
Gains (pertes) de réévaluation réalisé(e)s et reclassé(e)s dans l'état des résultats découlant des :		
Contrats dérivés	(3 953)	432
Gains (pertes) latent(e)s généré(e)s et renversé(e)s au cours de l'exercice découlant des :		
Contrats dérivés	5 083	(1 224)
Gains (pertes) de réévaluation nets	1 130	(792)
<b>Gains (pertes) de réévaluation cumulées à la clôture de l'exercice</b>	<b>80 \$</b>	<b>(1 051) \$</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.





# Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration financière des Premières Nations (l'« AFPN ») a été créée le 1er avril 2006 en vertu du projet de loi C-20 et elle est établie à titre de société sans but lucratif sans capital-actions en vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (la « Loi ») afin de développer une capacité d'emprunt pour les gouvernements des Premières Nations et de fournir des ententes de fonds communs de placement pour ses membres investisseurs. L'AFPN, par l'intermédiaire d'une entente avec la Municipal Finance Authority (l'autorité financière municipale) de la Colombie-Britannique (la « MFA »), agit à titre de véhicule d'investissement incessible auprès de la MFA en vue de la prestation de services de placement aux porteurs de parts de l'AFPN. L'AFPN est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu des alinéas 149(1) c) et 149(1) d.5) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

En mars 2020, l'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé, ce qui a conduit les gouvernements du monde entier, y compris le gouvernement canadien, à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Le conseil d'administration de l'AFPN a approuvé et chargé le personnel de l'AFPN de travailler avec les membres concernés en restructurant les paiements de prêts lorsque cela est jugé nécessaire pour assurer le bon fonctionnement de la communauté des membres. La situation est en constante évolution, et la durée et l'ampleur finales des répercussions sur l'économie ne sont pas connues à ce stade.

## 1. Principales méthodes comptables

Les états financiers de l'AFPN ont été dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

### a) Mode de présentation

Les présents états financiers reflètent les actifs, les passifs, les produits et les charges des fonds d'exploitation, de bonification du crédit, d'amortissement et de réserve pour la dette de l'AFPN. Toutes les transactions et les soldes entre les fonds ont été éliminés à la consolidation. Le texte qui suit présente une description des fonds de l'AFPN.

#### *Fonds d'exploitation*

Le fonds d'exploitation de l'AFPN comprend les produits et les charges pour tous les aspects de l'exploitation, y compris l'administration et les finances.

#### *Fonds de bonification du crédit*

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir un Fonds de bonification du crédit pour l'amélioration de sa note de crédit.

#### *Fonds d'amortissement*

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds d'amortissement pour s'acquitter de ses obligations de remboursement aux détenteurs de chaque débenture émise par l'AFPN. Les paiements au fonds d'amortissement sont requis comme condition aux accords de prêt avec les membres et sont investis par l'AFPN, et sont effectués en fonction de la fréquence à laquelle l'AFPN reçoit les produits en soutien des prêts. Les fonds d'amortissement ne sont pas exigés pour les prêts de financement provisoire accordés aux membres.

#### *Fonds de réserve pour la dette*

En vertu de la Loi, l'AFPN est tenue d'établir des fonds de réserve pour la dette. L'AFPN retient 5 % du montant de la demande de prêt en vertu de la loi sur l'emprunt des membres. Si, en tout temps, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour payer le principal, les intérêts ou les paiements dans les fonds d'amortissement en raison du défaut de paiement d'un payeur sur les flux de revenus perçus ou d'un membre emprunteur utilisant ses propres revenus d'entreprise, l'AFPN peut avoir recours aux fonds de réserve pour s'acquitter de ces obligations. Après l'extinction du prêt d'un membre, les sommes versés par le membre au fonds de réserve et le bénéfice net sur le placement des fonds sont remboursés au membre. Les modalités du fonds de réserve ne prévoient ni excédent accumulé, ni déficit accumulé.

L'AFPN a recours à la méthode de la comptabilité d'exercice pour comptabiliser les produits et les charges. Les produits sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés et mesurables [note 1 b)]. Les charges sont comptabilisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et mesurables à la suite de la réception de biens ou de services ou de la création d'une obligation légale de payer.

### b) Comptabilisation des produits

Les transferts gouvernementaux sont comptabilisés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les événements donnant lieu aux transferts ont lieu, à condition que les transferts aient été autorisés, que tous les critères d'admissibilité aient été satisfaits et que des estimations raisonnables des montants peuvent être effectuées. Les transferts contenant des clauses donnant lieu à une obligation sont comptabilisés à titre de produits pendant la période au cours de laquelle les clauses donnant lieu à l'obligation ont été respectées.

Les intérêts sur les prêts accordés aux membres sont comptabilisés à titre de produits conformément aux accords de prêt de l'AFPN avec ses membres.

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 1. Principales méthodes comptables (suite)

Les produits de placement sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

Les transferts gouvernementaux que reçoit l'AFPN à titre d'agent au nom de ses membres sont comptabilisés au montant net.

### c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les placements dans des fonds du marché monétaire hautement liquides dont l'échéance est de moins de 90 jours et qui sont facilement convertibles en trésorerie.

### d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement classés lors de leur comptabilisation initiale en tant qu'instrument à la juste valeur ou au coût amorti. La catégorie de la juste valeur comprend les placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et tout autre élément que l'AFPN a choisi de comptabiliser à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les obligations d'État et de sociétés, sont comptabilisés au coût amorti. Les obligations de sociétés détenues par l'AFPN sont des placements de banque à charte conformes aux exigences de placement de la Loi. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier sont ajoutés au coût amorti ou passés en charges s'ils sont liés à des instruments comptabilisés à la juste valeur. La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour évaluer les intérêts des instruments financiers comptabilisés au coût amorti.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est calculé comme l'excédent de la valeur recouvrable nette de l'actif sur sa valeur comptable et est présenté dans l'état des résultats. Tout gain ou perte non réalisé sur les actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsque l'actif est vendu, les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont renversés et le gain ou la perte réalisé est comptabilisé dans l'état des résultats.

### e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul des amortissements. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport et sont également comptabilisés comme des produits. Lorsque la direction détermine qu'un actif ne contribue plus aux activités de l'AFPN, la valeur comptable nette de l'actif est ramenée à sa valeur nette de réalisation. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie estimative selon les méthodes d'amortissement et les taux annuels suivants, dès que l'actif est prêt à l'emploi :

Actif	Méthode	Taux
Mobilier et matériel de bureau	Solde dégressif	20%
Matériel informatique	Solde dégressif	30 - 45%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du contrat de location

### f) Utilisation d'estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Parmi les domaines nécessitant des estimations de la direction, on peut citer le montant net recouvrable et toute dépréciation d'actifs financiers, la juste valeur des passifs financiers au moment de l'émission, la juste valeur des instruments dérivés et le taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti. Les montants réels pourraient différer de ces estimations.

### g) Données sur le budget

Les données sur le budget présentées dans les présents états financiers proviennent du budget approuvé par le conseil d'administration le 28 mai 2020. Le budget est reflété dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé ainsi que dans l'état de l'évolution des actifs financiers nets.

### h) Informations sectorielles

Un secteur est défini comme étant une activité distincte ou un groupe d'activités distinct d'un gouvernement, à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément pour satisfaire aux objectifs de la norme. L'AFPN a déterminé qu'elle n'avait qu'un seul secteur d'exploitation pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Par conséquent, les informations sectorielles n'ont pas été présentées dans les présents états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 2. Fonds de réserve pour la dette

### a) Placements

Les placements dans les fonds de réserve pour la dette sont détenus par l'AFPN en garantie des paiements de débetures aux détenteurs d'obligations et aux fournisseurs de financement provisoire. Si, à tout moment, l'AFPN ne dispose pas de fonds suffisants pour effectuer les paiements ou les contributions au fonds d'amortissement exigibles sur ses obligations, les paiements ou les contributions aux fonds d'amortissement seront effectués à partir des fonds de réserve pour la dette.

Au 31 mars 2021, les actifs des fonds de réserve pour la dette se composaient des éléments suivants :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 593 \$	38 911 \$
Obligations d'État et de sociétés	1 942	1 942
	<b>68 535 \$</b>	<b>40 853 \$</b>

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant de juin 2026 à octobre 2028 et des taux du coupon allant de 2,40 % à 3,05 % d'un principal global de 1,9 million de dollars (1,9 million de dollars en 2020). La valeur marchande au 31 mars 2021 s'élevait à environ 2,0 millions de dollars.

### b) Sommes à payer aux membres

Les sommes à payer aux membres dans le fonds de réserve seront remboursées aux membres lorsque ceux-ci auront rempli toutes les obligations liées à l'accord de prêt applicable. Le solde à payer aux membres au 31 mars 2021 est exigible à l'extinction du prêt sous-jacent, conformément à la durée des accords de financement.

## 3. Fonds d'amortissement

Les actifs des fonds d'amortissement sont détenus pour satisfaire aux obligations de remboursement des débetures. Les fonds détenus dans les fonds d'amortissement ne peuvent être investis que dans des titres, des placements ou des dépôts précisés par la Loi.

Au 31 mars 2021, les actifs des fonds d'amortissement se composaient des éléments suivants :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 868 \$	43 289 \$
Obligations d'État et de sociétés	11 311	6 228
	<b>73 179 \$</b>	<b>49 517 \$</b>

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations ayant des échéances allant d'avril 2024 à juin 2030 et des taux du coupon allant de 1,25 % à 3,40 % d'un principal global de 10,9 millions de dollars (5,9 millions de dollars en 2020). La valeur marchande au 31 mars 2021 s'élevait à environ 10,6 millions de dollars.

Le portefeuille de placements des fonds d'amortissement comprend les obligations émises par l'AFPN. Au 31 mars 2021, la valeur comptable de ces placements s'élevait à 5,7 millions de dollars (5,8 millions de dollars en 2020) et les produits de placement connexes pour l'exercice s'élevaient à 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars en 2020).

## 4. Prêts aux membres

	2021	2020
Prêts liés au financement par débetures	1 203 728 \$	637 386 \$
Prêts liés au financement provisoire	30 985	74 665
	1 234 713	712 050
Gains latents (pertes latentes) sur les contrats dérivés	80	(1 051)
	<b>1 234 793 \$</b>	<b>711 000 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 4. Prêts aux membres (suite)

L'échéance globale des prêts aux membres au 31 mars 2021 se présente comme suit :

2022	65,522 \$
2023	34 537
2024	34 537
2025	34 537
2026	34 537
Par la suite	1 031 043

**1 234 713 \$**

### a) Prêts liés au financement par débentures

Les prêts liés au financement par débentures aux membres consistent en des prêts accordés à 74 membres emprunteurs (54 membres emprunteurs en 2020). Les prêts, documentés au moyen d'un billet à ordre, sont remboursables en versements annuels de principal jusqu'à l'échéance, et les intérêts sont payables semestriellement à des taux allant de 1,90 % à 3,79 %.

### b) Prêts liés au financement provisoire aux membres

Les prêts liés au financement provisoire aux membres au 31 mars 2021 consistent en des prêts accordés à 8 membres emprunteurs (16 membres emprunteurs en 2020). Les prêts portent intérêt à des taux allant de 2,40 % à 3,65 %, payables mensuellement. Des prêts à 6 membres emprunteurs sont exigibles à la demande ou à l'expiration de la facilité de crédit de financement provisoire de l'AFPN décrite à la note 6, selon la première de ces éventualités. Des prêts à deux membres emprunteurs sont exigibles en juin 2028. Les prêts liés au financement provisoire ont été émis par l'AFPN en prévision d'une émission de débentures. Les prêts liés au financement provisoire seront remplacés par des accords de financement à long terme au moment de l'émission de ces titres et, selon la plus rapprochée de ces éventualités, soit cinq ans après la date d'émission du financement provisoire ou à la réalisation par les membres de l'objectif du financement de l'AFPN, tels que défini dans leurs accords de prêt.

### c) Compte de recettes en fiducie garanti

L'AFPN détermine, après avoir examiné les documents contractuels et les autres documents justificatifs des flux de produits, quels sont les flux de produits des membres qui doivent être perçus. Ces produits sont perçus directement auprès du payeur et sont précisés dans la loi sur l'emprunt des membres. Pour chaque flux de produits, un ratio minimum de couverture du service de la dette établi par le conseil d'administration de l'AFPN doit être maintenu. Ces produits perçus couvrent à la fois les paiements d'intérêts et de principal et sont déposés par le payeur dans un compte de recettes en fiducie garanti régi par un accord de gestion de compte de recettes en fiducie garanti conclu entre les membres et l'AFPN. Selon les instructions de l'AFPN, les montants suivants sont retirés du compte de recettes en fiducie garanti :

- Les paiements prévus de principal et d'intérêts à l'AFPN conformément aux conditions et à l'échéancier indiqués dans les billets à ordre et les accords de prêt respectifs;
- l'excédent du compte de recettes en fiducie garanti peut être versé aux membres selon les modalités de leurs billets à ordre ou de leurs accords de prêt respectifs.

### d) Dépréciation des prêts

L'AFPN procède à des évaluations périodiques de ses prêts aux membres afin de déterminer si les prêts sont dépréciés. Aucune provision pour pertes de valeur n'a été comptabilisée au 31 mars 2021 (néant en 2020). Une réduction de la valeur comptable d'un prêt peut être recouvrée par un transfert à partir du fonds de réserve applicable et, en dernier ressort, par une intervention auprès du Conseil de gestion financière des Premières nations sur les flux de produits admissibles si l'on estime que les paiements au titre des accords de prêt ne peuvent être recouverts dans un délai raisonnable.

## 5. Trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions

	2021	2020
Fonds détenus à payer à un membre	16 589	15 829
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	13 866	9 409
Capital des membres [note 11 b)]	324	324
	<b>30 779 \$</b>	<b>25 562 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 6. Financement provisoire

	2021	2020
Passifs liés aux acceptations bancaires portant intérêt à un taux moyen de 1,42 % (2,5777 % en 2020)	31 294 \$	74 968 \$
Frais de financement provisoires reportés	(55)	(165)
	<b>31 239 \$</b>	<b>74 803 \$</b>

Une somme d'au plus 220,0 millions de dollars peut être prélevée sur la facilité de crédit de financement provisoire. Après la clôture de l'exercice, la facilité de crédit a été augmentée à 300,0 millions de dollars. Les fonds qui constituent la facilité de crédit sont obtenus au moyen de l'émission d'acceptations bancaires (les « passifs liés aux acceptations bancaires ») ou de l'octroi de prêts dont les intérêts sont calculés en fonction du taux préférentiel du prêteur (les « prêts au taux préférentiel »). La marge et les commissions d'attente applicables se fondent sur la cote de crédit de l'AFPN. Or, selon la cote de crédit en vigueur au 31 mars 2021, la société dispose des marges et des taux suivants. Les passifs liés aux acceptations bancaires au 31 mars 2021 portent intérêt au taux des acceptations bancaires émises par le prêteur pour des périodes allant de 30 à 60 jours majoré d'une commission d'acceptation de 1,0 %. Les prêts au taux préférentiel au 31 mars 2021 portent intérêt au taux préférentiel du prêteur et les paiements des intérêts seulement se font mensuellement. La partie inutilisée de la facilité de crédit renouvelable porte intérêt en fonction d'une commission d'attente de 0,175 %. Les sommes prélevées sur la facilité de crédit renouvelable sont exigibles à la plus rapprochée des dates suivantes : soit celle stipulée par les modalités des prêts de financement provisoire accordés par l'AFPN aux membres [note 4 b)] ou le 9 octobre 2021.

Le financement provisoire, lequel figure au même rang que le financement au moyen de débentures, est garanti par l'octroi de droits réels et personnels, de droits mobiliers et immobiliers assortis à des actifs existants ou futurs, y compris tous les comptes de l'AFPN et les comptes de créances des membres, ainsi que les prêts impayés et les droits de l'AFPN sur le compte de recettes en fiducie garanti.

## 7. Financement au moyen de débenture

Le financement au moyen de débentures correspond aux obligations garanties et non subordonnées émises par l'AFPN. La garantie figure au même rang que les débentures de l'AFPN et la facilité de financement provisoire. Les obligations génèrent des intérêts qui sont versés semestriellement selon un taux de 3,40 %, de 3,05 % et de 1,71 % et le paiement du principal des obligations se fait à l'échéance, soit le 26 juin 2024, le 1er juin 2028 et le 16 juin 2030 respectivement. Les escomptes ou les primes liés à l'émission de débentures et les frais d'émission de débentures, y compris les frais liés aux contrats à terme sur obligations, sont amortis sur la durée des débentures selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ainsi, le taux d'intérêt effectif applicable au financement au moyen de débentures est de 3,131 %, 2,941 % et de 1,66 %, respectivement.

Au 31 mars 2021, les échéances du financement au moyen de débentures se présente comme suit :

2024	251 000 \$
2028	427 000
2030	594 000

**1 272 000 \$**

## 8. Actifs du fonds de bonification du crédit

L'AFPN a conclu une convention avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (« RCAANC ») le 24 mars 2011, laquelle a été modifiée le 6 décembre 2016, le 27 mars 2019, le 20 mars 2020, le 31 mars 2020 et le 29 mars 2021, visant un transfert d'argent à l'AFPN qui doit être déposé dans le fonds de bonification du crédit. L'argent de ce fonds ne peut être investi que dans des titres, des placements ou des dépôts prévus par la Loi. Les produits de placement générés par le fonds de bonification du crédit peuvent servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve, à acquitter les charges d'exploitation de l'AFPN et à toute autre fin prévue par la réglementation. Le capital du fonds de bonification du crédit peut servir à compenser provisoirement toute insuffisance du fonds de réserve et à toute autre fin prévue par la réglementation. Au cours de l'exercice, aucun transfert dans le fonds de réserve n'a été effectué.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 8. Actifs du fonds de bonification du crédit (suite)

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, l'AFPN a reçu des apports pour le fonds de bonification du crédit de 2,97 millions de dollars (12,0 millions de dollars en 2020).

Au 31 mars 2021, les actifs du fonds de bonification du crédit se composaient des éléments suivants.

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	29 992 \$	41 465 \$
Obligations d'État et de sociétés	12 602	2 000
Apports à recevoir	2 970	2 500
Somme à verser au fonds d'exploitation	(64)	(3 436)
	<b>45 500 \$</b>	<b>42 529 \$</b>

Les obligations d'État et de sociétés comprennent des obligations qui viennent à échéance entre avril 2021 et juin 2030 assorties de taux du coupon de 1,25 % à 2,30 %, d'un principal global de 12,0 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2020). La valeur marchande au 31 mars 2021 s'élevait à environ 11,9 millions de dollars.

### 9. Immobilisations

31 mars 2021	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	59 \$	91 \$	78 \$	111 \$	339 \$
Entrées	117	26	623	151	917
Sorties	(6)	(13)	(1)	-	(20)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>170</b>	<b>104</b>	<b>700</b>	<b>262</b>	<b>1 236</b>
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	19	59	27	-	105
Amortissements	19	16	63	-	98
Sorties	(4)	(10)	-	-	(14)
Solde à la clôture de l'exercice	34	65	90	-	189
<b>Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>136 \$</b>	<b>39 \$</b>	<b>610 \$</b>	<b>262 \$</b>	<b>1 047 \$</b>

31 mars 2020	Mobilier et matériel de bureau	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	50 \$	89 \$	78 \$	34 \$	251 \$
Entrées	12	10	-	77	99
Sorties	(3)	(8)	-	-	(11)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>59</b>	<b>91</b>	<b>78</b>	<b>111</b>	<b>339</b>
Cumul des amortissements					
Solde à l'ouverture de l'exercice	10	48	14	-	72
Amortissements	10	16	13	-	39
Sorties	(1)	(5)	-	-	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	19	59	27	-	105
<b>Valeur comptable nette à la clôture de l'exercice</b>	<b>40 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>51 \$</b>	<b>111 \$</b>	<b>234 \$</b>

Les logiciels comprennent les coûts associés au développement à l'interne d'un logiciel qui n'était pas prêt à être utilisé au 31 mars 2021. Par conséquent, aucun amortissement n'a été comptabilisé au 31 mars 2021.

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 10. Engagements et passifs éventuels

### a) Engagements

L'AFPN a conclu un contrat de location pour les bureaux, lequel échoira en février 2023, et divers contrats de location de matériel de bureau qui viennent à échéance en octobre 2025. Les soldes estimés à l'échéance des engagements découlant de contrats de location simple se présentent comme suit.

2022	168 \$
2023	165
2024	5
2025	5
2026	3

---

**346 \$**

---

### b) Instruments financiers dérivés

Au 31 mars 2021, les instruments financiers dérivés en vigueur de l'AFPN étaient les suivants :

- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 6,6 millions de dollars (6,6 millions de dollars en 2020) dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 1er juin 2035;
- contrat de swap de taux d'intérêt d'une valeur nominale de 2,3 millions de dollars dont l'échéance a été prorogée jusqu'au 18 juin 2040.

Les contrats ont été conclus afin qu'ils servent d'instruments pour contrôler le risque de taux d'intérêt. Ils ont été conclus à la demande d'un membre emprunteur afin d'obtenir un taux d'emprunt fixe qui serait applicable à une période prédéterminée commençant à une date future établie. L'AFPN règlera en trésorerie auprès de l'institution financière le contrat dérivé à la date future établie; la réception de trésorerie ou le paiement de trésorerie qui seront réalisés à cette date étant tributaires des fluctuations des taux d'intérêt. Le montant de la trésorerie reçue ou payée au moment du dénouement d'un contrat est calculé au moyen d'une formule de valeur actualisée selon le rendement de référence au moment du règlement.

En vertu des NCSP, ces règlements en trésorerie sont comptabilisés soit à titre de gain, soit à titre de perte pour l'exercice au cours duquel le contrat est dénoué. L'AFPN est neutre en matière de trésorerie, sauf en ce qui concerne les frais contractuels, puisqu'elle récupère ou alloue ces montants réglés en trésorerie à ses membres sur la durée du contrat.

L'AFPN classe ses évaluations de la juste valeur des contrats dérivés en fonction d'une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les trois niveaux, lesquels reposent sur la fiabilité des données, sont décrits ci-après.

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) sur des marchés actifs qui sont accessibles à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.

Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

Le contrat dérivé est considéré comme un instrument financier de niveau 2.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, trois contrats à terme sur obligations ont été réglés, ce qui a donné lieu à un paiement en trésorerie de 3,95 millions de dollars. Deux des contrats ont été réglés au moyen de l'émission de débentures en juin 2020 et un contrat a été réglé au moyen de l'émission de débentures en janvier 2021; un paiement en trésorerie net, comptabilisé à titre de perte de réévaluation nette, a été inscrit à l'état des résultats.

Au 31 mars 2021, un gain latent (une perte latente) sur les contrats dérivés en cours de 0,08 million de dollars (1,1 million de dollars en 2020) a été inscrite à l'état des gains et pertes de réévaluation et en tant que montant compensatoire pour les prêts aux membres.

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 11. Excédent accumulé

- a) Le tableau qui suit présente l'excédent accumulé, lequel est composé des excédents et des réserves de chaque fonds.

	2021	2020
Fonds de bonification du crédit	45 500 \$	42 529 \$
Fonds d'exploitation :		
Investi en immobilisations	1 047	234
Non affecté	8 175	10 410
	9 222	10 644
	<b>54 722 \$</b>	<b>53 173 \$</b>

- b) Capital des membres

Le 1er avril 2006, les actifs et les passifs de l'AFP Inc., l'organisme précédent qui était contrôlé par le même conseil d'administration que celui qui contrôle l'AFP, ont été transférés à l'AFP. Selon la décision du conseil d'administration de l'AFP enchâssée dans un règlement administratif, l'apport total de l'AFP, qui, au 1er avril 2006, s'élevait à 324 035 \$ et se composait des immobilisations corporelles et des bénéfices non distribués de l'AFP Inc., doit d'abord, à la dissolution de l'AFP, être attribué aux organismes publics qui détiennent une participation dans le capital des membres. Le capital des membres a été comptabilisé en tant que trésorerie et équivalents de trésorerie soumis à des restrictions.

- c) La variation de l'excédent accumulé est calculée comme suit.

	Fonds d'exploitation			Total
	Fonds de bonification du crédit	Investi en immobilisations	Non affecté	
<b>Solde au 31 mars 2019</b>	30 529 \$	178 \$	5 841 \$	36 548 \$
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	1 546	(43)	2 690	4 193
Apport au fonds de bonification du crédit	12 000	-	-	12 000
Pertes de réévaluation nettes réalisées	-	-	432	432
Acquisitions d'immobilisations	-	99	(99)	-
Transferts	(1 546)	-	1 546	-
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>42 529 \$</b>	<b>234 \$</b>	<b>10 410 \$</b>	<b>53 173 \$</b>
Excédent (déficit) d'exploitation annuel	495	(104)	2 140	2 532
Apport au fonds de bonification du crédit	2 970	-	-	2 970
Pertes de réévaluation nettes réalisées	-	-	(3 953)	(3 953)
Acquisitions d'immobilisations	-	917	(917)	-
Transferts	(495)	-	495	-
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>45 500 \$</b>	<b>1 047 \$</b>	<b>8 175 \$</b>	<b>54 722 \$</b>



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

### 12. Subventions et apports

Au cours de l'exercice, l'AFPN a conclu les ententes de financement suivantes avec les RCAANC.

	2021	2020
Entente globale de financement	3 554 \$	3 846 \$
Accord de subvention	500	500
Apports reportés	(115)	(199)
	<b>3 939 \$</b>	<b>3 655 \$</b>

Une entente globale de financement a été conclue avec les RCAANC pour la réalisation de programmes et d'activités et la prestation de services prévus par l'entente. Cette entente est revue chaque année en fonction des besoins et des résultats financiers de l'AFPN.

Selon les modalités de l'accord de subvention, dont l'objectif est de couvrir les frais associés aux activités principales de l'AFPN, cette dernière reçoit chaque année une somme maximale de 500 000 \$. L'accord échoit le 31 mars 2021 et il a été renouvelé pour l'exercice qui sera clos le 31 mars 2022.

### 13. Instruments financiers

#### a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'AFPN ne puisse s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les prêts de financement provisoire accordés aux membres ont été financés par voie de financement provisoire selon la même durée. L'AFPN dispose de fonds d'amortissement (note 3) qui l'aident à gérer son risque de liquidité en ce qui a trait au financement de ses débentures. L'AFPN suit les échéances de ses passifs financiers et évalue si sa trésorerie sera suffisante pour régler ces obligations financières au moment où elles seront exigibles.

L'AFPN est assujettie à des clauses restrictives de nature non financière et à des restrictions par l'entremise de son financement provisoire (note 6) et son fonds de bonification du crédit (note 8). Au 31 mars 2021, l'AFPN respectait les clauses restrictives et les restrictions.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers de l'AFPN.

				2021
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créiteurs et charges à payer	- \$	380 \$	- \$	380 \$
Intérêts courus à payer	-	9 411	-	9 411
Apports reportés	-	115	-	115
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	13 866	-	13 866
Fonds détenus à payer aux membres	16 589	-	-	16 589
Somme à verser aux membres	68 535	-	-	68 535
Financement provisoire	31 239	-	-	31 239
Financement au moyen de débentures	-	-	1 272 000	1 272 000
<i>Passifs (actifs) financiers dérivés</i>				
Contrats dérivés	-	-	(80)	(80)
	<b>116 363 \$</b>	<b>23 772 \$</b>	<b>1 271 920 \$</b>	<b>1 412 055 \$</b>

# Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2020 | (Tous les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 13. Instruments financiers (suite)

				2020
	Payables à vue	Un an au plus	Plus d'un an	Total
<i>Passifs financiers non dérivés</i>				
Créditeurs et charges à payer	-	306 \$	-	306 \$
Intérêts courus à payer	-	6 475	-	6 475
Apports reportés	-	199	-	199
Paiements de principal et d'intérêts reçus d'avance	-	9 409	-	9 409
Fonds détenus à payer aux membres	15 829	-	-	15 829
Somme à verser aux membres	40 853	-	-	40 853
Financement provisoire	74 803	-	-	74 803
Financement au moyen de débentures	-	-	678 000	678 000
<i>Passifs financiers dérivés</i>				
Contrats dérivés	-	-	1 051	1 051
	<b>131 485 \$</b>	<b>16 389 \$</b>	<b>679 051 \$</b>	<b>826 925 \$</b>

### b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles, ce qui pourrait conduire à une perte financière. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN ainsi que les actifs du fonds de bonification du crédit et ses placements sont déposés dans des banques à charte fédérale qui sont assurées par l'entremise de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Les politiques d'investissement de l'AFPN appliquées au fonds de bonification du crédit, au fonds de réserve et aux fonds d'amortissement sont définies par la Loi, laquelle détermine les placements admissibles. La direction et le conseil d'administration veillent au respect des politiques d'investissement de l'AFPN qui sont applicables à d'autres types de trésorerie et de placements, conformément à son mandat.

### c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à l'incidence des fluctuations des cours de change sur les entrées de trésorerie futures de l'AFPN provenant de ses placements et de ses prêts accordés aux membres ainsi que sur les sorties de trésorerie futures découlant de son financement provisoire. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'AFPN, les actifs du fonds de bonification du crédit et ses placements sont détenus sous forme de trésorerie, d'instruments à court terme du marché monétaire ou d'obligations de sociétés ou d'État. Les obligations d'État et de sociétés de l'AFPN l'expose à un risque de taux d'intérêt important.

L'AFPN est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui a trait à son financement provisoire, lequel porte intérêt à des taux variables fondés sur le taux préférentiel du prêteur et les taux des acceptations bancaires de 30 à 60 jours. L'AFPN pèse le risque de taux d'intérêt sur les prêts de financement provisoire et négocie les taux d'intérêt applicables à ces prêts accordés aux membres.

L'AFPN contracte périodiquement des instruments financiers dérivés [note 10 b)] pour gérer certaines expositions au risque de taux d'intérêt.

Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe

L'Administration ne comptabilise aucun actif ou passif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat net et, par conséquent, une fluctuation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait pas d'effet sur le bénéfice (la perte).

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait entraîné une variation parallèle de 16 182 \$ (24 642 \$ en 2020) de l'excédent d'exploitation annuel à la date de clôture.

## 14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres des périodes précédentes ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour les états financiers de l'exercice à l'étude.

# Services d'investissement

## Contexte

En vertu de la Loi sur la gestion financière des premières nations (la Loi), la FNFA peut créer des fonds communs de placement à court terme. La FNFA agit à titre de véhicule d'investissement incessible par l'intermédiaire d'une entente avec la Municipal Finance Authority (MFA) de la Colombie-Britannique en vue de la prestation de services de placement aux membres de la FNFA.

La FNFA établit des fonds communs de placement à court terme conformément aux dispositions de la Loi.

Conformément au règlement sur le fonds commun de placement établi en vertu de la Loi, la FNFA peut participer dans les fonds communs de placement à court et à moyen terme établis par la MFA. Ces fonds sont le Fonds du marché monétaire, le Fonds d'obligations à très court terme axé sur le gouvernement et le Fonds d'obligations à court terme.

Les décisions en matière de gestion des placements sont prises par un gestionnaire de fonds professionnel (Phillips Hager & North, Ltd.) et la gouvernance d'ensemble des fonds est supervisée par le comité des services-conseils en placement composé de fiduciaires de la MFA.

## Activités sur le marché

Au cours de l'exercice écoulé, le marché obligataire a affiché un rendement en forme d'U : au cours de l'exercice, les taux d'intérêt ont chuté à des creux historiques à mesure que la pandémie de COVID-19 a mis fin à l'activité économique dans une grande partie du monde, puis ils sont remontés à peu près au niveau où ils s'établissaient au début de l'exercice.

## Activités du fonds de la MFA à l'intention des membres investisseurs de la FNFA

### FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Les actifs du fonds des membres investisseurs de la FNFA s'établissaient à 18,96 M\$ à la fin de l'exercice. Les membres participant au fonds ont gagné un peu plus de 88 000 \$ au cours de l'exercice. Le taux de rendement moyen du capital investi pour l'exercice s'est établi à 0,46 %.

### FONDS D'OBLIGATIONS À TRÈS COURT TERME AXÉ SUR LE GOUVERNEMENT

Les actifs du fonds des membres investisseurs de la FNFA s'établissaient à 0,90 M\$ à la fin de l'exercice. Les membres participant au fonds ont gagné environ 12 500 \$ au cours de l'exercice. Le taux de rendement moyen du capital investi pour l'exercice s'est établi à 1,40 %.

### FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME

Les actifs du fonds des membres investisseurs de la FNFA s'établissaient à 5,23 M\$ à la fin de l'exercice. Les membres participant au fonds ont gagné environ 102 000 \$ au cours de l'exercice. Le taux de rendement moyen du capital investi pour l'exercice s'est établi à 3,93 %.

## Investir avec la FNFA - l'avenir

Alors que la FNFA prend de l'expansion et que les besoins de ses membres changent, nous sommes en train d'établir notre propre programme d'investissement afin de mieux servir nos membres. Nous vous invitons à consulter la section « Investissement » de notre site Web pour des renseignements à ce sujet au cours de l'année à venir.



# Notre équipe



**Ernie Daniels** CPA, CGA, CAFM

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

À titre de président-directeur général, Ernie Daniels gère les affaires commerciales de la FNFA. Il est comptable professionnel agréé et gestionnaire financier autochtone accrédité.

Ernie s'est relocalisé d'Ottawa à Kelowna en 2011 pour se joindre à la FNFA à titre de directeur des finances et fut nommé président-directeur général en juin 2012. Avant de rejoindre les rangs de la FNFA, il a été président et chef des opérations de l'Association des agents financiers autochtones (AAFA) du Canada pendant sept ans et directeur de l'évaluation et des finances de la Fondation autochtone de guérison (FAGD) pendant cinq ans. Ernie a travaillé pour des organismes autochtones à but non lucratif dans divers postes de direction et de gestion. Il a siégé à de nombreux conseils et comités: membre du groupe d'étude sur la recherche de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) chargé d'étudier les rapports financiers des Premières Nations; président de la NWT Legislative Assembly Society; vice-président de la NWT Development Corporation; membre du conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF) ainsi que président du comité d'audit et membre du comité des normes, des approbations et de la certification. Il a également été membre du conseil d'administration de l'Organisation canadienne des services exécutifs (SACO).



**Steve Berna** CPA, CA

DIRECTEUR DES OPÉRATIONS

En tant que directeur des opérations, Steve Berna gère les programmes de prêts (émissions d'obligations et programme de financement provisoire) et les investissements de la FNFA ainsi que les relations avec les obligataires, les agences de notation et le syndicat bancaire.

Steve a quitté Victoria, en Colombie-Britannique, en 2008 pour aider à élaborer les politiques de fonctionnement de la FNFA et le Règlement sur les autres revenus. Avant de commencer à travailler à la FNFA, Steve était PDG de la Municipal Finance Authority de la Colombie-Britannique. Steve a obtenu son titre de comptable pendant qu'il était au service de KPMG. À plusieurs reprises, Steve, à la demande de la Banque mondiale, a développé et présenté les concepts bénéfiques des modèles d'emprunts communs pour les pays en développement. Il a également donné des cours de finance dans des collèges de la région de Vancouver.

## SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION



**Leanne Hunter** CHRP, CAPA  
CONSEILLÈRE PRINCIPALE

Leanne est membre inscrite de la Moose Cree First Nation et réside à Ottawa avec sa famille. Elle a récemment obtenu le titre de CRHA (HR Professionals Association) et le titre de CAPA (AFOA Canada), y compris un diplôme en politique et administration autochtones (Université Carleton).

Avant de rejoindre les rangs de la FNFA, elle a travaillé dans divers ministères fédéraux et organismes autochtones nationaux à des postes d'administration et de gestion : ministère de la Défense nationale; direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits; Fondation autochtone de guérison, AFOA Canada; Assemblée des Premières Nations; et, plus récemment, Association des administrateurs de l'éducation des Premières Nations.



**Shannon Jenner**  
ADJOINTE EXÉCUTIVE/GREFFIÈRE

Shannon gère le bureau principal de la FNFA, coordonne tous les déplacements du personnel et des membres du conseil d'administration, prépare la conception et la mise en page des communications externes et organise des ateliers, des conférences et notre assemblée générale annuelle. À titre de greffière, Shannon relève du conseil d'administration, des comités et de la haute direction pour l'organisation et la gestion des activités et des dossiers. Elle maintient tous les contacts internes, consigne les activités et contrôle les achats pour l'organisme.

Shannon est membre de la Première Nation de Westbank (WFN) et, avant d'aider à établir les bureaux de la FNFA, elle a travaillé pendant 15 ans pour la Première Nation de Westbank dans les domaines de l'adhésion, de l'emploi et de la formation, et en tant qu'adjointe administrative du chef et du conseil.



## DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES



### **Jody Anderson** CAPA

DIRECTRICE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Jody est une Anishinaabe kwe du Traité 3 et fière membre de la Première Nation Couchiching. Jody est responsable de l'établissement et de l'avancement des relations avec les Premières Nations qui poursuivent le développement et la prospérité de leurs collectivités. Elle a suivi le programme de formation des cadres de la Harvard Business School et est diplômée en administration des affaires du Fleming College avec une spécialisation en ressources humaines. Elle a également reçu sa désignation d'administrateur professionnel autochtone certifié (CAPA) de l'AFOA Canada.



### **Donna St. Louis**

GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES, OUEST CANADIEN ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST

En tant que gestionnaire du développement des affaires, Donna St. Louis est chargée de faire connaître davantage la FNFA dans l'Ouest canadien et les Territoires du Nord-Ouest tout en aidant les Premières Nations à accéder aux marchés des capitaux en adhérant à la FNFA.

Membre de la Nation Nlaka'pamux, Donna a centré sa carrière sur le soutien au développement social et économique des peuples autochtones. Avant de se joindre à la FNFA, elle a travaillé avec la Tale'awtxw Aboriginal Capital Corporation et a aidé les entreprises autochtones à obtenir un soutien financier.

Donna vit à Squamish, en Colombie-Britannique, le territoire traditionnel des Skwxw7mesh xwumixw, avec son mari et ses deux enfants.



### **Philippe Forest**

GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES, CANADA ATLANTIQUE

Philippe (Phil) est membre de la Première Nation Peguis.

Il a étudié en administration des affaires à l'Université du Québec à Trois-Rivières et a obtenu un diplôme d'études collégiales en droit et administration de la sécurité à Ottawa. Phil a grandi dans un milieu bilingue et maîtrise parfaitement bien l'anglais et le français, ce qui lui a servi énormément durant sa carrière.

Phil a travaillé en étroite collaboration avec les Premières Nations et organisations autochtones tout au long de sa carrière pour le bien de leur développement social et économique. Il est très fier d'avoir forgé de solides relations avec les communautés des Premières Nations, leurs gouvernements et des partenaires d'affaires à l'échelle du continent.

## SERVICES AUX MEMBRES



### Jo-Ann Derrickson

DIRECTRICE DES SERVICES AUX MEMBRES

En tant que directrice des services aux membres, Jo-Ann travaille, avec son équipe, en étroite collaboration avec le Conseil des Premières Nations et le personnel pour fournir le soutien initial et continu aux membres emprunteurs de la FNFA. Ses connaissances et son expérience dans le domaine de l'administration et de la gouvernance offrent un vaste ensemble de compétences en leadership, puisqu'elle gère à la fois les personnes et les systèmes et accorde la priorité à l'excellence organisationnelle. Jo-Ann est venue travailler pour la FNFA en 2012 et a été nommée directrice des services aux membres en janvier 2019. Jo-Ann est membre de la Première Nation de Westbank (WFN) et a contribué à sa communauté par les divers rôles qu'elle a assumés pendant 20 ans, notamment en tant qu'administratrice de soins, directrice des opérations et gestionnaire des services communautaires.



### Nathalie Castonguay

GESTIONNAIRE DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES, QUÉBEC

Nathalie est Innue de la Première Nation de Uashat au Québec. À titre de gestionnaire du développement des affaires, elle est chargée d'aider les gouvernements des Premières Nations du Québec à devenir membres emprunteurs afin d'accéder aux fonds de financement de la FNFA.

Ses études universitaires en finances et en administration des affaires lui ont permis de participer activement au développement économique des Premières Nations. Pendant plus d'une décennie, elle a occupé le poste de directrice générale d'une corporation de crédit autochtone (CDEM), ce qui lui a permis de contribuer à la création et à l'expansion de nombreuses entreprises autochtones au Québec. Elle a aussi agi à titre de vice-présidente du Régime des bénéficiaires autochtones (RBA) pendant de nombreuses années.



### Jayne Fosbery

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES

Jayne Fosbery travaille avec les membres potentiels et existants de la FNFA pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs en matière de financement. Au sein de l'équipe des services aux membres, son mandat est de communiquer avec les membres et de leur offrir un soutien à long terme. Jayne est un développeur économique autochtone professionnel et possède un diplôme en administration locale. Jayne est membre active de la Première Nation de Westbank et a travaillé à divers titres, y compris celui de gestionnaire du développement économique et des communications. Elle a également travaillé dans le secteur bancaire après avoir terminé ses études.



## SERVICES AUX MEMBRES (suite)



### Sybil Campbell

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES

Sybil Campbell assure la gestion des membres actuels et potentiels de la FNFA de sorte qu'ils puissent réaliser leurs projets d'immobilisations. En tant que membre de l'équipe de services aux membres, son rôle est de communiquer avec les membres en établissant des relations à long terme. Sybil a fait des études postsecondaires à l'Okanagan College dans le cadre du programme d'administration des affaires. Sybil est membre de la bande indienne Musqueam, une communauté salish du littoral située à Vancouver, en Colombie-Britannique. Elle a de l'expérience de travail au bureau du chef adjoint de l'APN de la Colombie-Britannique, au bureau de gestion des terres de la bande indienne de Musqueam et auprès du chef et des conseils. Sybil possède une expérience en élaboration de politiques, en ressources humaines et en finance ainsi que de solides compétences en leadership. Elle s'intéresse à l'avancement de l'indépendance et de l'autosuffisance des Premières Nations.



### Jerrett Lafontaine

COORDONNATEUR DES SERVICES AUX MEMBRES

Jerrett Lafontaine travaille avec les membres potentiels et existants de la FNFA pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs en matière de capital. Au sein de l'équipe des services aux membres, son mandat consiste à communiquer avec les membres et à les appuyer à long terme.

Jerrett est membre de la Cote First Nation et a grandi à Yorkton, en Saskatchewan. Il a obtenu son baccalauréat en administration des affaires à l'Université de Regina et détient un certificat de l'Université des Premières Nations du Canada. Jerrett termine actuellement sa maîtrise en administration des affaires à l'Université du Cap-Breton.

Jerrett possède de l'expérience dans les secteurs de la gestion des ressources humaines, du recrutement d'étudiants et de la publicité. Jerrett se réjouit de travailler avec les Premières Nations à l'échelle du Canada.



### Brianna Wilson

COORDONNATRICE DES SERVICES AUX MEMBRES

En tant que coordonnatrice des services aux membres, Brianna Wilson a pour mandat de communiquer avec les membres, d'établir des relations à long terme et à soutenir les membres potentiels et existants de la FNFA pour atteindre leurs objectifs en matière de capital. Brianna travaille actuellement à terminer son baccalauréat à l'Université de la Colombie-Britannique - Campus Okanagan et son certificat en renforcement des capacités communautaires à l'Université Simon Fraser.

Brianna est membre de la Première Nation de Westbank (WFN) située au cœur de la vallée de l'Okanagan, sur le territoire traditionnel non cédé de la Nation syilx. Avant de se joindre à la FNFA, Brianna a terminé avec succès son stage aux bureaux du Conseil de la WFN et a siégé au Conseil des jeunes de la WFN.





## FINANCE



### **Rachel McAllister** CPA, CA

DIRECTRICE DES FINANCES

Rachel dirige le service des finances de la FNFA qui est chargé des rapports financiers devant être soumis aux divers intervenants, analyse les demandes d'adhésion et de prêt et prépare des examens de conformité continus des prêts existants. Elle est également chargée de l'amélioration et du développement continus des processus et politiques internes pour rationaliser et améliorer le fonctionnement de la FNFA au fur et à mesure que l'organisation et le nombre de membres grandissent. Son expérience en tant que gestionnaire de la conformité auprès d'un cabinet de comptables agréés lui a permis d'acquérir des compétences en analytique et en gestion de projet et d'équipe, ce qui contribue à son leadership efficace au sein de l'équipe des finances.

Rachel est fière de faire partie d'une équipe qui s'emploie à jouer un rôle dans la force et l'avancement des gouvernements des Premières Nations.



### **James Byra** CPA

CONTRÔLEUR FINANCIER

En tant que contrôleur financier, James assure l'exploitation efficace et efficiente de la FNFA.

James est chargé de tenir à jour tous les rapports de conformité de tiers nécessaires, d'assurer la liaison avec les auditeurs externes, de préparer le budget annuel et de superviser toutes les opérations comptables et tous les contrôles internes.

James est né et a grandi à Chilliwack, en Colombie-Britannique. Il a obtenu un baccalauréat de l'Université Thompson Rivers à Kamloops, puis a déménagé à Kelowna, où il a obtenu un diplôme de deuxième cycle en comptabilité. Avant de se joindre à la FNFA, James a effectué un stage chez KPMG au sein du service d'audit et de certification. Il y a acquis une expérience en comptabilité et en évaluation des risques, en travaillant avec un groupe diversifié de clients, notamment des gouvernements et des entreprises des Premières Nations.



### **Sarah Nieberle**

ANALYSTE FINANCIÈRE

En tant qu'analyste financière, Sarah est chargée d'examiner les demandes d'adhésion ainsi que les demandes de prêt des membres existants et des nouveaux membres. De plus, elle s'occupe de la préparation des états financiers internes et d'autres fonctions de comptabilité et de préparation de rapports.

Sarah est née et a grandi en Allemagne, puis elle s'est établie au Canada en 2010. Après avoir obtenu un baccalauréat en administration des affaires de l'Okanagan College, elle a acquis de l'expérience de travail dans le secteur de l'audit au sein d'un cabinet de comptables agréés.

Elle est ravie de son nouveau mandat et des possibilités offertes par la FNFA.



### **Shelley Mills**

ADJOINTE AUX FINANCES

Shelley soutient le service des finances dans diverses fonctions. Elle se concentre sur le traitement et le suivi des paiements et des relevés de compte des membres. De plus, elle tient à jour et prépare les états de prêt et de compte des membres.

La vaste expérience de Shelley dans diverses fonctions de comptabilité et de tenue de livres ainsi que son esprit analytique sont de grands atouts dont elle fait profiter le service des finances.

Shelley aime travailler avec le reste de l'équipe de la FNFA pour faciliter l'avancement et la croissance continus des Premières Nations.

## ANALYSTES D'AFFAIRES



### Don Morin

ANALYSTE D'AFFAIRES PRINCIPAL

En qualité d'analyste d'affaires principal, Don effectue l'analyse financière approfondie des entreprises que les Premières Nations souhaitent établir ou acquérir tout en établissant des relations mutuellement avantageuses avec les gouvernements des Premières Nations et les principaux intervenants dans le cadre des projets.

Don est membre de l'Enoch Cree Nation (ECN) située à l'ouest de la ville d'Edmonton sur le territoire du Traité 6. Il possède plus de 30 ans d'expérience du financement d'entreprises et du développement économique des Premières Nations.

Sa carrière a commencé à la Banque Royale du Canada avant de passer à l'Alberta Indian Investment Corp. (une institution financière autochtone). Plus récemment, il a été directeur général puis président-directeur général de l'ECN - développement économique et des affaires.



### Fabien Lamothe

ANALYSTE D'AFFAIRES PRINCIPAL

Le rôle de Fabien comprend l'amélioration et le renforcement des relations mutuellement avantageuses avec les gouvernements des Premières Nations et les principaux intervenants ainsi que l'examen financier des nouveaux membres et des membres actuels de la FNFA pour s'assurer qu'ils répondent aux critères d'emprunt.

Fabien est Mohawk de Kanesatake qui a terminé ses études universitaires en administration des affaires et en finance au HEC de Montréal. Au fil de sa carrière de plus de 25 ans, il a été en mesure de contribuer au développement économique des Premières Nations du Québec et du Nunavut et il a également acquis une vaste expérience en financement commercial et immobilier.

Avant de se joindre à l'équipe de la FNFA, Fabien était analyste principal à la SCHL, travaillant pour la Stratégie nationale sur le logement et les programmes de logement abordable en vigueur.



## TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION



### Stephen Blancher

GESTIONNAIRE DES TI

À titre de gestionnaire des TI, Stephen surveille et gère de nombreux aspects des systèmes de technologie de l'information de la FNFA. Exécutant une variété de tâches, il est administrateur local du système Linux, administrateur de la base de données, développeur du site Web et développeur de logiciels. Il offre des services de dépannage ainsi que des conseils d'expert en informatique.



### Chammi Weerasekera MIT

ANALYSTE DES SYSTÈMES

Tout en travaillant en étroite collaboration avec le gestionnaire des TI, Chammi facilite la conception et le développement du système de gestion financière de la FNFA. Le travail comprend la personnalisation et l'ajout de nouvelles fonctionnalités au système pour l'efficacité et les rapports.

Chammi a commencé son parcours en tant que développeur de logiciels pour PricewaterhouseCoopers en 2006, au Sri Lanka, en aidant à développer des logiciels primés dans les secteurs de la finance, des ressources humaines, de l'éducation, des soins de santé et de la vente au détail à l'échelle locale et internationale. Il a obtenu une maîtrise en technologie de l'information de Central Queensland University, en Australie, avant de déménager au Canada, sa seconde patrie.

## ADMINISTRATION



### Salina Hazle

ADJOINTE ADMINISTRATIVE SUBALTERNE

Salina a rejoint l'équipe de soutien administratif de la FNFA en février 2021, après avoir occupé un poste temporaire en 2020. Salina travaille à la réception et fournit un soutien administratif à tout le personnel du siège social en facilitant l'efficacité des opérations quotidiennes de l'organisation. Elle met à profit son expérience diversifiée, allant du service à la clientèle à soudeuse certifiée.

Salina est née et a grandi sur les terres de la Première Nation de Westbank et y vit avec son mari, ses enfants et sa famille élargie.



### Siège social

Autorité financière des Premières Nations  
202 - 3500 Carrington Road  
Westbank (C.-B.) V4T 3C1  
Téléphone : 250-768-5253  
Sans frais : 866-575-3632  
Télécopieur : 250-768-5258  
info@fnfa.ca

Ouest canadien et T. N.-O. | Donna St. Louis | dstlouis@fnfa.ca | 604.340.1167  
Ontario | Jody Anderson, CAPA | janderson@fnfa.ca | 250.870.7808  
Québec | Nathalie Castonguay | ncastonguay@fnfa.ca | 514.850.7022  
Atlantique | Philippe Forest | pforest@fnfa.ca | 250.300.1174

### Haute direction

Ernie Daniels, président-directeur général edaniels@fnfa.ca  
Steve Berna, directeur des opérations sberna@fnfa.ca



www.fnfa.ca



Photo de couverture : Henvey Inlet First Nation  
Photo de couverture courtoisie de : Shave Media  
Diverses photos à l'intérieur du rapport : Michael Hintringer Photography